



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

14^e séance plénière

Vendredi 26 septembre 1997, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de Son Altesse Sérénissime le Prince héréditaire Albert de Monaco

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de Son Altesse Sérénissime le Prince héréditaire Albert de la Principauté de Monaco.

Son Altesse Sérénissime le Prince héréditaire Albert de la Principauté de Monaco est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à Son Altesse Sérénissime le Prince héréditaire Albert de la Principauté de Monaco et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Prince Albert : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous féliciter de votre brillante élection. Votre compétence et votre grande expérience de la diplomatie multilatérale à laquelle vous avez consacré une large part de votre vie professionnelle associées à vos qualités personnelles nous assurent de la bonne conduite et du succès de nos travaux.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour rendre un hommage justifié à l'Ambassadeur Razali, de Malaisie, pour la façon efficace dont il a conduit la présidence de la cinquante et unième session de notre Assemblée générale.

Mes félicitations s'adressent également aux membres du Bureau qui, j'en suis persuadé, sont disposés à offrir le meilleur d'eux-mêmes pour la réussite de cette importante session.

Importante session, en effet, puisque, à l'invitation du Secrétaire général, elle est largement consacrée à un échange de vues, que je souhaite très fructueux, sur la réforme de l'Organisation.

Le document qui est soumis à notre examen sous le titre : «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» fait l'objet du plus grand intérêt des autorités de mon pays. La volonté de rendre l'Organisation, et tout d'abord son Secrétariat plus efficace en améliorant la cohérence et la coordination de ses activités inspire très judicieusement le processus de réforme avancé. On peut aisément comprendre et soutenir cette volonté dans la mesure où, à l'évidence, elle correspond aujourd'hui à une réelle nécessité.

Régulièrement confrontée, au cours de ses 52 années d'existence, aux impératifs imposés par les transformations régulières du monde, les Nations Unies ont été amenées à développer ou à créer de nouvelles structures, sans pour

autant être toujours en mesure d'en réduire ou d'en supprimer d'anciennes.

Les changements actuels de portée exceptionnelle dans les domaines politique, économique et social induisent irrémédiablement une profonde transformation de la coopération multilatérale. Ils imposent à l'Organisation un effort inéluctable d'adaptation, qui ne peut être différé sans risquer de porter atteinte à son prestige et de voir son rôle sur la scène internationale inexorablement déperir. Aussi, la volonté marquée par l'Assemblée générale, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les récentes initiatives prises ne peuvent que recevoir notre soutien. Concentrer et mieux coordonner les missions de l'Organisation autour des cinq grands pôles de ses responsabilités constitutionnelles — la paix et la sécurité internationales, le développement, les affaires humanitaires, les affaires économiques et sociales et les droits de l'homme — nous semblent rationnel.

La promotion et la protection des droits de l'homme, que le Secrétaire général se propose, à très bon escient, de renforcer, retrouvent la dimension intersectorielle que leur caractère multidisciplinaire impose naturellement. Cette caractéristique ne doit pas, pour autant, faire oublier que ce domaine fondamental de compétence de l'Organisation impose le renforcement des structures qui lui sont propres. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, qui vient de prendre ses fonctions, et dont nous saluons l'arrivée, avec conviction et confiance, doit pouvoir disposer de ressources humaines et financières suffisantes ainsi que de l'autonomie de décision indispensable pour assumer les responsabilités essentielles qui lui incombent.

La célébration, l'année prochaine, du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme devrait être l'occasion de rappeler les engagements que les États Membres ont pris, le 10 décembre 1948, en adoptant ce texte et, quelques années plus tard, le 16 décembre 1966, les deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme que la Principauté, et je suis heureux de le dire, vient de ratifier.

Le Coordonnateur des secours d'urgence qui se voit confier l'assistance humanitaire doit, lui aussi, bénéficier de la plus large autonomie et des moyens nécessaires à assurer, avec efficacité et promptitude, les interventions indispensables qui revêtent, aux yeux du Gouvernement princier, un très haut degré de priorité.

Cette autonomie doit, d'une manière plus générale, concerner l'ensemble de la fonction publique internationale.

L'indépendance des agents des Nations Unies, et notamment du premier d'entre eux, le Secrétaire général, est une garantie de la qualité de leur service et de la confiance que la communauté internationale place en eux.

La décision de rassembler tous les programmes et les centres d'information hors-siège au sein de mêmes bureaux appelés «Maisons des Nations Unies», est à la fois rationnelle et symbolique. Elle répond parfaitement aux nécessités actuelles de concentrer et de mieux coordonner les activités opérationnelles tout en offrant une image forte et cohérente de l'ensemble du système. Nous encourageons vivement le Secrétaire général à poursuivre cette démarche déjà engagée, il y a peu, en Afrique du Sud.

Dans les États qui n'auront pas la chance d'accueillir de telles Maisons, ne pourrait-on pas envisager l'établissement d'une présence des Nations Unies sous la forme d'un représentant honoraire bénévole, personnalité nationale chargée, aux côtés des autorités, d'une mission d'information et de sensibilisation générale? La pratique largement répandue des consuls honoraires pourrait, à cet égard, servir de référence.

L'équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information souligne, dans son rapport, la nécessité que nous comprenons d'améliorer et d'élargir la capacité de l'ONU de communiquer au niveau des pays grâce à des partenariats locaux et novateurs. L'établissement de représentants honoraires des Nations Unies serait une façon de donner une suite pratique et peu coûteuse à cette suggestion.

L'intérêt du public pour les Nations Unies pourrait être également accru, comme le souligne le Secrétaire général, par l'organisation de débats thématiques de haut niveau au sein des instances de l'Assemblée générale. Nous partageons ce point de vue dans la mesure où de tels débats bénéficieraient d'un meilleur retentissement dans la presse et l'opinion publique que ceux actuels et rendraient moins impératives les grandes conférences mondiales.

Des initiatives ont déjà été prises par le Conseil de sécurité en vue d'améliorer l'information et les échanges avec les États Membres non représentés au Conseil et l'ensemble de la communauté internationale. Elles sont utiles, bienvenues et commencent à porter leurs fruits.

L'importante question de l'augmentation du nombre des membres de cet organe majeur, qui relève d'une décision des États Membres, retient, là aussi, tout notre intérêt. Le Groupe de travail de haut niveau qui s'y consacre a

déployé d'immenses efforts sous l'autorité des présidents successifs de l'Assemblée générale et le dévouement de ses vice-présidents. Il convient de leur exprimer notre plus vive gratitude. La Principauté de Monaco est disposée à se rallier, sans réserve, à tout compromis ou solution qui pourrait voir le jour, y compris la création de sièges caractérisés par des mandats de longue durée, entre 6 et 10 ans, par exemple.

Parallèlement à l'amélioration, déjà engagée, du fonctionnement du Conseil économique et social, une réflexion approfondie semble également s'imposer à propos du Conseil de tutelle. Les propositions avancées par le Secrétaire général nous paraissent empreintes de beaucoup de sagesse et de clairvoyance.

La Principauté de Monaco pourrait adhérer à l'idée de confier à cet organe de nouvelles responsabilités tutélaires en matière d'environnement et de sauvegarde du patrimoine commun de l'humanité. L'espace, l'atmosphère, la haute mer, mais également les terres libres de l'Arctique et de l'Antarctique — dans l'esprit, notamment, du Traité de 1959 — gagneraient certainement à être placées, sous certaines conditions, dans le domaine de ses compétences. Celui-ci pourrait, de plus, se voir chargé d'une mission prospective permanente de réflexion sur les grandes mutations que devraient entraîner les progrès prévisibles des sciences et des techniques.

Il faut espérer que les réformes envisagées puissent rapidement aboutir, afin que la Conférence de l'an 2000, suggérée par notre Secrétaire général, soit effectivement l'occasion de célébrer un système des Nations Unies moderne et rénové.

La Principauté, qui célèbre cette année le 700e anniversaire de la dynastie de ma famille à Monaco, ne peut que souhaiter longue vie à une Organisation des Nations Unies renforcée et plus ouverte sur la société civile.

Pour aborder maintenant un avenir plus proche, je voudrais souligner l'importance que mon pays attache à la conclusion des travaux consacrés au tribunal pénal international, qui devraient aboutir, l'an prochain, à Rome, à une Conférence diplomatique des plénipotentiaires. Une morale collective, de portée universelle, ne peut vivre sans institutions pour la faire connaître, appliquer et respecter.

L'adoption d'une Convention sur les mines terrestres antipersonnel, lesquelles frappent toujours aussi sauvagement les populations civiles, a toujours été l'une de mes ambitions. Le respect de la dignité et de l'intégrité physique

des êtres humains ne figure-t-il pas, aujourd'hui, parmi les valeurs fondamentales, universellement reconnues, qui inspirent à la fois le domaine des droits de l'homme et celui du droit humanitaire?

La réunion convoquée par le Canada, en octobre dernier, la série de rencontres tenues à Vienne, à Bonn et à Bruxelles, cette année, la conférence diplomatique, enfin, qui s'est déroulée récemment à Oslo ont permis la rédaction d'un texte qui, dans l'esprit de la résolution 51/45 S de l'Assemblée générale, vise à interdire non seulement l'emploi mais aussi la mise au point, le stockage et le transfert de ces mines. Nous nous en félicitons très vivement.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais indiquer que la Principauté a récemment déposé ses instruments d'adhésion à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, Convention qu'elle considère comme une avancée extrêmement importante dans le domaine du droit de la guerre.

L'année prochaine sera celle des océans et des mers. Nous nous y préparons activement. Le laboratoire de l'environnement marin de l'Agence internationale de l'énergie atomique, installé à Monaco, emménagé dans de nouveaux locaux, spacieux et fonctionnels, mis à sa disposition par le Gouvernement monégasque. Ce laboratoire, grâce à son équipement moderne, contribue à identifier certaines sources ainsi que de nouveaux marqueurs chimiques de la pollution marine. Il organise régulièrement des cours de formation et des missions consultatives. Il contribue activement, avec le concours du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la Commission océanographique internationale au Programme MEDPOL de lutte contre la pollution en mer Méditerranée auquel nous portons, vous le savez, le plus grand intérêt.

L'Année internationale des océans devrait être l'occasion de renforcer les programmes de cette nature ainsi que la coopération internationale en vue d'améliorer la conservation et la gestion des ressources halieutiques, y compris certains stocks de poissons et mammifères marins. Lors de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée, en juin dernier, à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, de nombreuses délégations ont mis l'accent sur ces questions. Certaines ont très justement rappelé, à la suite de la Commission du développement durable, la nécessité de procéder, sur un plan intergouvernemental et dans le cadre juridique défini par la Convention des Nations Unies sur le droit de

la mer, à des évaluations périodiques de la qualité du milieu marin. Cela se fait déjà depuis pratiquement 20 ans entre la France, l'Italie et la Principauté de Monaco grâce au Programme RAMOGE. D'autres coopérations régionales de ce type pourraient, et nous l'espérons, se développer en 1998.

Pour les pays riverains, comme pour la communauté internationale, les océans et les mers doivent demeurer un espace convivial protégé, parcimonieusement exploité, et non un lieu de confrontation économique sauvage.

Enfin, au même titre que l'Union européenne dont nous partageons très largement les vues sur bon nombre de questions, la Principauté de Monaco reste toujours préoccupée par la persistance de la crise financière des Nations Unies. Cette crise ne peut être résolue que par un strict respect des engagements des États Membres et le paiement intégral, sans atermoiements, de leurs contributions au budget ordinaire et au budget des opérations de maintien de la paix ainsi que de la totalité des arriérés accumulés.

Au terme de mon intervention, et cette fois-ci en ma qualité de membre du Comité international olympique, il me plaît de rappeler une fois de plus devant cette Assemblée que les Jeux olympiques d'hiver se tiendront en février prochain à Nagano, au Japon. Notre Assemblée générale, lors de sa cinquantième session, a invité les États Membres, par sa résolution 50/13, à respecter la trêve des combats, avant, pendant, et même après les Jeux olympiques d'été comme ceux d'hiver. L'édification d'un monde pacifique et meilleur, grâce aux sports et à l'idéal olympique, doit demeurer notre devise, à la veille de cette grande rencontre internationale de la jeunesse du monde.

Je voudrais enfin, Monsieur le Président, vous faire part de la profonde affliction que je ressens et que partagent le Prince souverain, mon père, et l'ensemble de la population monégasque, pour les victimes des incendies de forêt, véritables cataclysmes écologiques, qui ravagent l'île de Sumatra, en Indonésie, et de la catastrophe aérienne qui s'est produite à Maden ce matin, ainsi que pour celle provoquée par le séisme qui a frappé cette nuit le centre de la péninsule italienne. Je tiens à exprimer, au nom de mon père et en mon nom personnel, et au nom des autorités monégasques, aux familles endeuillées et aux Gouvernements italien et indonésien, mes très vives condoléances et toute ma sympathie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Prince héritaire Albert de Monaco de l'allocution qu'il vient de prononcer.

Son Altesse Sérénissime le Prince héritaire Albert de Monaco est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Grèce, S. E. M. Theodoros Pangalos.

M. Pangalos (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Avant de prononcer mon allocution, je voudrais me joindre à l'appel lancé par le Prince Albert de Monaco qui m'a précédé à cette tribune. Cette Organisation pourrait peut-être aider à établir une trêve olympique pour les Jeux olympiques de l'an 2000 et ceux de l'an 2004 que nous accueillerons à Athènes. Je pense qu'il s'agit d'une initiative que l'Organisation devrait examiner sérieusement.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement de votre élection. Vos qualités et vos compétences augurent bien des progrès qui seront réalisés au cours de cette session. J'ai de surcroît le plaisir de saluer en votre personne, un représentant de l'Ukraine, pays avec lequel la Grèce entretient des relations amicales depuis fort longtemps. Je souhaite en outre rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, pour l'efficacité dont il a fait preuve dans ses fonctions.

Le Gouvernement grec est impressionné par la manière dont le nouveau Secrétaire général, M. Kofi Annan, s'acquitte de ses devoirs. Sa grande expérience augure bien de l'action qu'il mène actuellement pour réformer l'Organisation.

M. Abu-Nimah (Jordanie), Vice-Président, assume la présidence.

À cette occasion je tiens à exprimer ma gratitude à l'ensemble des membres des Nations Unies pour avoir élu la Grèce à l'un des postes de Vice-Président de l'Assemblée générale.

Au début de la semaine, le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, en sa qualité de Président du Conseil de l'Union européenne, a fait une déclaration à laquelle mon gouvernement souscrit pleinement; nous souscrivons également au mémorandum qui a été présenté à l'Assemblée. Je voudrais cependant apporter quelques précisions sur certaines questions intéressant tout particulièrement mon pays.

Alors que le deuxième millénaire est sur le point de s'achever, la Grèce, située au carrefour de pays et de civilisations, fait tout son possible pour épargner au XXIe siècle les fléaux du passé et offrir ainsi à notre région des

perspectives de progrès et de prospérité. Nous sommes le seul membre de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de notre région, et c'est pourquoi nous agissons en tant que lien de cette dernière à l'Europe, guidés en cela par notre ferme conviction que les conflits et préjugés doivent être surmontés par le respect du droit international et des principes des Nations Unies.

À cet égard, nous pensons que la Grèce peut jouer un rôle important au sein du Conseil de sécurité et c'est pourquoi nous soumettons notre candidature, pour l'exercice biennal 1999-2000, à l'un des deux sièges non permanents attribués au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Profondément attachés aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, nous sommes prêts à assumer notre part de responsabilité dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. D'ailleurs, la Grèce a déjà participé activement à plusieurs opérations de maintien de la paix en fournissant des contingents.

Cette année, nous sommes devenus membres du Comité spécial pour les opérations de maintien de la paix. Nous avons préconisé l'élargissement de ce comité en tant que mesure positive et nous appuyons toute initiative tendant à améliorer la capacité des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix. En outre, la Grèce a confirmé sa volonté de participer au système d'accords en attente et s'est associée à d'autres États Membres dans l'action engagée pour permettre à l'Organisation de réagir plus rapidement et plus efficacement aux futurs besoins dans le domaine du maintien de la paix. En réaffirmant notre engagement concret au maintien de la paix, je tiens à exprimer la vive reconnaissance de mon pays au personnel engagé dans le maintien de la paix pour le courage et le dévouement dont il fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche.

Une réforme et une restructuration complètes du système des Nations Unies, y compris la taille et les méthodes de travail du Conseil de sécurité, doivent être entreprises dans l'optique de répondre aux nouvelles nécessités de la communauté mondiale alors qu'elle aborde un nouveau millénaire. L'ensemble des propositions présentées à cet égard par le Secrétaire général en juillet dernier répond à cette nécessité et représente une avancée sur la voie de la modernisation et du renforcement des Nations Unies. La Grèce entend contribuer de façon constructive et positive au succès de l'action menée par le Secrétaire général par le biais de ses propositions.

Nous vivons dans un monde caractérisé par la mondialisation et l'introduction de nouvelles technologies; ainsi,

l'Organisation est appelée à poursuivre un éventail plus large d'objectifs axés sur le développement démocratique, le développement durable et des niveaux de vie plus élevés pour tous les citoyens du monde. L'engagement politique de ses États Membres et leur contribution sous forme de ressources adéquates constituent les deux conditions fondamentales préalables au succès de l'ONU. À cet égard, nous nous félicitons de la détermination de tous les États Membres, et notamment de ceux qui jouent un rôle important dans le processus de prise de décisions de l'Organisation, de s'acquitter intégralement et en temps voulu de leurs obligations financières.

La Grèce, État Membre des Nations Unies depuis 1945, continuera à honorer ses obligations envers les Nations Unies. Elle a d'ailleurs décidé d'augmenter graduellement sa contribution annuelle au budget des opérations de maintien de la paix, passant ainsi, de sa propre initiative, du groupe C au groupe B.

La dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21, tenue en juin dernier, nous a permis, cinq ans après la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, la Conférence de Rio, de renouveler et de renforcer notre engagement en faveur du développement durable. Dotée d'un tiers du littoral de l'ensemble du bassin méditerranéen, de près de 3 000 îles, la Grèce s'intéresse tout naturellement à la promotion de la gestion des zones côtières, au tourisme durable, à la gestion durable de l'eau et à la politique visant à lutter contre la désertification et le déboisement.

Nous avons constamment mis en oeuvre une stratégie à long terme destinée à protéger l'environnement tout en partageant les vues de la communauté internationale selon lesquelles la mise en oeuvre d'Action 21 ne peut être efficace que grâce à un sens des responsabilités commun. Cependant, les grands problèmes écologiques de notre planète ne pourront être réglés avec succès tant que des maux socioéconomiques, tels que la pauvreté, ne seront pas combattus et éliminés.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, les perspectives d'un règlement global du problème de Chypre ne semblent malheureusement toujours pas en vue. Depuis 23 ans, la Turquie maintient plus de 35 000 soldats sur l'île, défiant ainsi ouvertement le droit international. Parallèlement, la population chypriote turque pour la protection de laquelle l'invasion avait prétendument été entreprise, s'est réduite considérablement depuis 1974 en raison de l'oppression politique liée au flux massif de colons venant de Turquie.

Le Gouvernement grec souhaite une Chypre réunifiée, une Chypre qui accueille tous ses habitants. Nous maintenons qu'un règlement sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et des accords de haut niveau de 1977 et 1979 peut aboutir à la paix et à la réconciliation sur l'île. Un tel règlement devrait prévoir une fédération bizonale et bicommunautaire avec une seule personnalité souveraine et internationale. L'indépendance et l'intégrité territoriale de cette fédération seraient assurées par des garanties internationales réelles. Nul doute qu'une solution fonctionnelle au problème de Chypre éliminerait une source d'instabilité dans la région et contribuerait à l'amélioration des relations entre la Grèce et la Turquie.

Le principal obstacle, cependant, demeure l'objectif turc qui est de légitimer le statu quo actuel. La position négative d'Ankara et son absence de volonté politique ont été une fois de plus démontrées au cours des récents pourparlers directs tenus sous les auspices du Secrétaire général à Glion-sur-Montreux. Comme le Président du Conseil de sécurité l'a souligné lors d'un entretien officieux avec la presse

«tout progrès réel a été entravé en raison des tentatives d'imposer des conditions préalables aux négociations par l'autre partie, et par là j'entends, naturellement, les Chypriotes turcs.»

En revanche, la position constructive du Président chypriote, M. Clerides, a été saluée par le Président du Conseil au cours de la même déclaration. Sa proposition de démilitarisation de Chypre doit retenir notre plus vive attention.

La Grèce appuie sans réserve l'adhésion de Chypre à l'Union européenne, qui va bientôt se concrétiser. Nous pensons que cette adhésion bénéficiera à tous les habitants de l'île. Elle pourrait également agir en tant que catalyseur pour la solution du problème politique. Nous espérons sincèrement que la Turquie finira par comprendre les avantages qu'elle peut tirer de l'accès de Chypre à l'Union européenne, notamment pour la population chypriote turque, et qu'elle modifiera sa position actuelle.

Nos relations avec la Turquie se sont dégradées depuis 1996, lorsque, à sa politique habituelle d'exigences, de menaces de guerre et de pression constante, notre voisin a ajouté des prétentions territoriales directes, s'efforçant ainsi de modifier le statu quo territorial établi il y a plus de 70 ans par le droit international et des traités. En 1996, ses tentatives d'appuyer de telles prétentions par des moyens militaires ont abouti à une crise qui a failli dégénérer en conflit.

La Grèce, bien que déterminée à protéger par tous les moyens légitimes les droits souverains que lui confère le droit international, convient sincèrement de la nécessité d'instaurer des relations normales de bon voisinage, basées sur les principes du droit international et le respect des traités internationaux, dont la Turquie semble déterminée à ne pas tenir compte.

Notre gouvernement maintient sa politique selon laquelle les relations entre la Grèce et la Turquie devraient être abordées dans le contexte du respect du droit et des traités internationaux. La Grèce entend canaliser ces relations par le biais des règles de conduite acceptées et des principes internationalement reconnus. La Déclaration commune de Madrid, signée par le Président de la Turquie, M. Demirel, et le Premier Ministre grec, M. Simitis, est une initiative qui tombe à point et qui est susceptible de contribuer à une amélioration progressive.

Les problèmes réels doivent être réglés au moyen des outils juridiques fournis par le droit international et par l'intermédiaire de la Cour internationale de Justice. Une telle méthode d'approche permettrait la multiplication des relations de bon voisinage et l'instauration de la confiance et de la coopération dans tous les domaines. C'est pourquoi nous attendons toujours que le Gouvernement turc fasse un pas dans cette direction, en évitant les déclarations et les gestes qui ne font que compliquer la question et en faisant abstraction d'un passé que nous devons transcender au moyen des principes du droit international consacrés par la Charte des Nations Unies, que les Membres rassemblés se sont engagés à respecter.

Dans la péninsule des Balkans, région où la Grèce est située, la situation s'améliore progressivement. Mon pays a joué un rôle actif dans le cadre des diverses initiatives internationales de promotion dans la région de la paix, de la stabilité, du bon voisinage et du développement.

La Grèce accorde une grande valeur à ses relations historiques avec l'Albanie. Elle s'est engagée à continuer de travailler au renforcement de la coopération entre les deux pays dans tous les domaines et à apporter son aide pour le redressement du pays, en particulier à la suite de la récente crise. Notre contribution à l'Opération Alba et la présence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont été essentielles et à point nommé.

La minorité grecque en Albanie demeurera une composante importante de l'amitié entre les deux peuples et elle participe activement au processus en cours dans son pays.

La Grèce appuie sans réserve le processus amorcé par l'Accord de Dayton. En conservant d'excellentes relations avec tous les acteurs du drame yougoslave, nous apportons une contribution substantielle au maintien de la paix. Nous avons prodigué une aide humanitaire massive en provenance de sources gouvernementales et non gouvernementales; nous avons déployé nos soldats avec la Force de stabilisation; nous avons fourni des observateurs aux équipes de la Mission de surveillance de la Communauté européenne et de l'Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe (OSCE); et nous participons activement aux travaux de reconstruction en Bosnie-Herzégovine. Je suis fier d'indiquer que nous faisons partie de la minorité qui non seulement a avancé les sommes engagées lors de la Conférence des donateurs de 1996, mais qui a mené à terme les programmes entrepris. Qui plus est, nous sommes en train d'augmenter de 35 % notre contribution pour 1997. Je me dois de noter que tout cela s'est produit pendant que nous étions massivement occupés à mettre un terme à la crise albanaise et à la dégradation de la situation financière en Bulgarie. La détermination dans la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton, en encourageant la démocratisation et l'ouverture sur l'économie de marché et sur la communauté internationale, sera un exemple à suivre du point de vue des moyens de surmonter les difficultés actuelles et permettra à toutes les parties de normaliser leurs relations entre eux d'abord, puis avec les Nations Unies et avec l'ensemble de la communauté internationale.

En honorant l'Accord intérimaire convenu avec l'ex-République yougoslave de Macédoine, nous poursuivons les pourparlers sous les auspices de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Vance, au sujet du nom définitif de ce pays. Nous espérons que le Gouvernement de Skopje prendra conscience de la nécessité d'un règlement rapide de cette question.

Dans le domaine multilatéral, nous avons sans relâche encouragé le processus de coopération et de bon voisinage en Europe du Sud-Est, en participant activement à des projets tels que Royaumont, l'Initiative de coopération de l'Europe du Sud-Est (SECI), la Coopération dans les Balkans et la Coopération économique dans la région de la mer Noire. La Déclaration adoptée à Thessalonique le 10 juin 1997 par les Ministres des affaires étrangères des pays de l'Europe du Sud-Est a imprimé un élan vigoureux à ce processus.

Dans le même esprit, au début de novembre, la Grèce accueillera en Crète un sommet des pays de l'Europe du Sud-Est.

La situation au Moyen-Orient continue de nous préoccuper. En effet, des actes terroristes comme ceux qui viennent de se produire à Jérusalem, ainsi que la situation tragique qui prévaut en Cisjordanie et à Gaza, sont les conséquences tangibles de la stagnation du processus de paix. La reprise de ce processus et la recrudescence de l'espoir de paix reposent sur l'adhésion aux résolutions pertinentes des Nations Unies et aux accords internationaux et sur leur mise en oeuvre intégrale. Les parties doivent respecter leurs engagements. La paix réelle est une paix juste et complète — en Israël et au Liban — où la nécessité de mettre en oeuvre la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité est douloureusement ressentie. La Grèce appuie toute initiative susceptible d'engendrer des résultats positifs. C'est pourquoi nous encourageons celles qui ont été lancées par l'Envoyé spécial de l'Union européenne au Moyen-Orient. De plus, notre pays est prêt à offrir son aide au renforcement de la paix et de la stabilité, de la sécurité et du progrès économique et social, ainsi qu'à l'instauration de la confiance entre toutes les parties à la question du Moyen-Orient, en faveur des peuples de la région.

La Grèce suit avec un intérêt particulier les derniers événements survenus en Afrique, qu'ils semblent de bon ou de mauvais augure. En effet, un nombre croissant de pays africains adaptent le principe du pluralisme à leur gouvernement et ceux du marché libre à leur économie. La Grèce est d'avis qu'à l'aube du XXIe siècle la communauté internationale doit encourager et aider les pays africains à promouvoir le pluralisme, le respect des droits de l'homme et une économie de marché. Ce siècle sera marquant pour l'Afrique.

L'Amérique latine, avec laquelle la Grèce entretient traditionnellement des liens d'amitié, est en train de consolider le rythme du développement des dernières années. Aussi, comme le processus d'intégration régionale est couronné de succès, les pays de la région sont en train d'acquiescer une envergure mondiale qui traduit vraiment l'importance des progrès réalisés par cette région.

La Réunion de Bucarest, tenue en juin dernier, entre le Conseil de coopération économique de la mer Noire et le Marché commun sud-américain (MERCOSUR) est un exemple révélateur. La Grèce, bilatéralement et en qualité de membre de l'Union européenne, mise beaucoup sur un dialogue croissant, global et de fond avec les pays d'Amérique latine, au profit de la coopération internationale, de la libéralisation des échanges et de la stabilité.

Le système des Nations Unies demeurent le meilleur espoir de l'humanité pour le règlement collectif des problè-

mes qui assaillent la communauté mondiale. Nous appuyons donc sans réserve l'appel à la réforme des Nations Unies. Cependant nous sommes fermement convaincus que toute décision relative à la forme et aux fonctions de notre Organisation devrait être prise par consensus et devrait refléter les besoins et les aspirations de tous les États Membres — grands et petits, riches et pauvres — dans les mains et la volonté politique desquels repose l'avenir des Nations Unies. La Grèce est prête à endosser sa part de responsabilité dans le processus de réforme en cours.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est S. E. M. Mtara Maecha, Envoyé spécial du Président de la République et Ministre des transports, du tourisme, des postes et des télécommunications des Comores. Je lui donne la parole.

M. Maecha (République fédérale islamique des Comores) : Monsieur le Président, votre élection unanime à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies est un hommage rendu, non seulement à vos éminentes qualités de diplomate, mais aussi à votre pays, l'Ukraine, avec lequel la République fédérale islamique des Comores compte entretenir des bonnes relations d'amitié et de coopération.

Je voudrais m'associer aux honorables orateurs qui m'ont précédé pour vous présenter, au nom de ma délégation, nos chaleureuses félicitations et vous souhaiter plein succès dans l'exercice de votre noble mission.

Qu'il me soit également permis de rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, Razali Ismail, pour le dévouement et la compétence avec lesquels il a dirigé les travaux et a su assumer la présidence de la cinquante et unième session de notre Assemblée générale.

Je saisis également l'occasion pour adresser mes sincères félicitations à notre nouveau Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour sa brillante élection. Je voudrais exprimer notre profonde gratitude à ce grand défenseur des idéaux de paix, de solidarité et de justice pour son dévouement constant au service de notre institution. Sa longue expérience des affaires internationales ajoutée à ses qualités humaines sont un gage certain pour donner une nouvelle impulsion à l'Organisation des Nations Unies, face à ces nombreux défis.

Au moment où nous nous réunissons au sein de cette auguste Assemblée pour évaluer, comme il est de tradition, le travail accompli par notre Organisation en matière de maintien de la paix, de renforcement de la coopération

internationale, du développement des réformes nécessaires de l'Organisation des Nations Unies pour pouvoir l'adapter aux exigences de notre temps, force est de constater que le monde reste toujours en proie à de multiples formes de menaces, de tensions et de dégradations de toutes sortes.

C'est dire le rôle primordial et éminemment crucial que notre Organisation se doit de jouer. Or, en cette période de mondialisation, d'affirmation évidente et incontournable de l'interdépendance des nations, de démocratie, de bonne gouvernance et de transparence dans la gestion de la chose publique, notre Organisation demeure la cible de ceux qui veulent minimiser et restreindre son rôle en l'empêchant de prêter une oreille plus attentive aux problèmes des pays pauvres et démunis. Il va sans dire qu'une telle conception n'est pas de nature à favoriser le climat de détente tant souhaité dans les relations internationales.

En ayant en mémoire les nobles missions pour lesquelles l'Organisation a été créée, notamment l'édification d'une société mondiale juste, paisible et mieux intégrée, il serait sage qu'après la guerre froide, la mobilisation pour le désarmement et la recherche de solutions capables d'inspirer les États dans leur politique de développement, la coopération et la solidarité internationales soient nos principales préoccupations.

Les soubresauts de l'histoire ramènent encore une fois mon pays, la République fédérale islamique des Comores, à la une des actualités internationales. Les événements tragiques qui s'y déroulent ces derniers mois résultent de la crise socioéconomique sans précédent qui frappe de plein fouet mon pays. En effet, classé parmi les pays les moins avancés, l'État comorien a vu se détériorer, ces dernières années, le cours de ses produits d'exportation (vanille, girofle, essences à parfum etc.) fortement concurrencés à l'échelle internationale.

À la mévente de ces produits qui constituent la source principale de recettes pour l'État et de revenus pour une majorité de Comoriens, est venue s'ajouter une dévaluation monétaire, sans des mesures d'accompagnement appropriées. Cette conjoncture économique n'a fait qu'exacerber l'état de dénuement et de précarité auquel se trouvait déjà confrontée une partie non négligeable de la population comorienne. Je veux parler du chômage galopant et de la pauvreté dont la courbe est ascendante.

Face à cette situation, préoccupante à plusieurs égards, les autorités comoriennes, en consultation et en concertation avec les institutions de Bretton Woods, ont arrêté un certain nombre de mesures en vue de parvenir à équilibrer les re-

cettes et les dépenses de l'État : réduction de la masse salariale, privatisation des sociétés d'État, réduction du budget de fonctionnement de l'État et lancement de projets générateurs de revenus et d'emplois durables.

Ces nouvelles orientations ont été lancées au lendemain des élections libres et démocratiques, organisées sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies, et qui ont porté, le 16 mars 1996, à la magistrature suprême de mon pays le Président Mohamed Taki Abdoukarim.

En effet, la situation catastrophique héritée par le Président nouvellement élu exigeait la mise en place très rapide de réformes politiques, économiques et sociales susceptibles de relever les nombreux défis faisant obstacle à l'édification d'une société comorienne démocratique, prospère et solidaire.

Parmi les efforts fournis dans cette perspective par les nouvelles autorités politiques comoriennes, l'on peut citer le paiement régulier des salaires des agents de l'État, enregistré depuis le mois de janvier 1997.

Cependant, et malgré cette dynamique nouvelle, les mécontentements nés de la série de crises et de drames ayant jalonné l'histoire récente de mon pays ont fini par rattraper les dures réalités socioéconomiques vécues jusque là par le peuple comorien.

Exprimée différemment et selon les sensibilités des uns et des autres, cette grogne a pris des proportions démesurées sur l'île comorienne d'Anjouan. En effet, depuis le mois de mars 1997, des mouvements hétéroclites, tantôt syndicaux, tantôt politiques, se sont mués en une véritable organisation dont l'activisme attente aux fondements mêmes de l'État comorien.

De l'occupation illégale des édifices publics, au piétinement du drapeau national, ces groupuscules semant la terreur sur l'île d'Anjouan n'ont guère lésiné sur les moyens de provoquer le pouvoir central.

Ces agissements scandaleux, à plusieurs égards, qui ont reçu la condamnation unanime de la communauté internationale, se sont exacerbés avec la proclamation d'une pseudo-indépendance de l'île d'Anjouan.

Malgré toutes ces provocations, le Président de la République fédérale islamique des Comores, soucieux de préserver la paix et l'unité nationale, a choisi les voies du

dialogue et de la concertation. C'est dans ce cadre que le Gouvernement comorien a sollicité la médiation de l'OUA pour parvenir à un règlement pacifique de cette crise interne.

Les discussions entamées par la mission de l'Organisation de l'unité africaine ont permis de retenir certaines décisions acceptées de part et d'autre, en vue de revenir à la normalité, notamment le retrait des renforts militaires, le ravitaillement de l'île en denrées alimentaires de première nécessité, l'organisation des examens de fin d'année scolaire, etc.

En réponse à cet esprit de réconciliation, les séparatistes sont allés d'escalade en escalade, occupant la résidence présidentielle de Hombo à Anjouan, et percevant les impôts directs et indirects dans l'île après avoir vidé les caisses de l'État.

Devant une telle aggravation de la situation portant atteinte à l'autorité de l'État, le Gouvernement s'est trouvé dans le devoir de dépêcher à Anjouan une mission militaire pour restaurer l'ordre public et républicain.

Cette mission, qui a commencé dans la matinée du 2 septembre, avait presque atteint son but à la date du 4 septembre sans effusion de sang. Mais la tournure prise par les événements a conduit le Président de la République, toujours soucieux de préserver la paix civile, à prendre les mesures d'urgence qui s'imposaient en appliquant l'article 20 de la Constitution de la République fédérale islamique des Comores relatif aux pleins pouvoirs.

C'est pourquoi, en vertu de cet article une commission d'État de transition a été nommée et investie des prérogatives normalement dévolues aux membres du Gouvernement pour poursuivre l'expédition des affaires courantes de l'État; poursuivre les négociations impératives engagées avec l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation des Nations Unies, la Ligue des États arabes et tout autre organisme associé à la recherche de la solution à la crise qui touche le pays; exécuter également et concrétiser toutes les solutions concertées avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international; préparer la signature du programme d'ajustement avec les institutions de Bretton Woods; préparer les procédures de finalisation à la signature définitive du huitième Fonds européen de développement en collaboration avec l'Union Européenne et les pays du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Cette étape transitoire doit permettre d'opérer une refonte des institutions dans la perspective de doter les îles

de la République d'une large autonomie de gestion et d'une participation plus active au processus de développement de l'ensemble des îles des Comores.

À l'heure où l'intégrité territoriale de mon pays reste menacée, à l'heure où les velléités séparatistes frappent de nouveau mon pays, je voudrais, du haut de cette tribune, lancer un vibrant appel à toute la communauté internationale pour aider la République fédérale islamique des Comores à éradiquer ces maux qui la rongent et qui ne sont autres que le sous-développement et les déstabilisations.

S'il est vrai qu'il faut d'abord compter sur ses propres forces, la République fédérale islamique des Comores sait aussi pouvoir compter sur l'Organisation des Nations Unies, notre Organisation, avec ses institutions spécialisées dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les Comores savent aussi pouvoir compter sur l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la conférence islamique ainsi que l'Union européenne.

Nous ne ferons ici que renouveler notre entière confiance et notre profonde reconnaissance pour les efforts inlassables et déterminés qu'elles n'ont jamais manqué de déployer au profit du développement économique, de la paix, et de la sécurité de la République fédérale islamique des Comores.

Après ce panorama ayant trait aux douloureux événements dont mon pays est aujourd'hui le théâtre, force est de constater que plus que jamais la question du sous-développement reste encore la source principale de menace contre la paix et la sécurité internationales.

Si nous reconnaissons, au seuil du troisième millénaire, que notre Organisation demeure le garant de l'émancipation des peuples et de l'élimination progressive de la pauvreté, il est aussi incontestable que la lutte quotidienne contre la faim, la malnutrition, l'analphabétisme, et de l'option santé pour tous constituent des défis qui interpellent la conscience collective.

Quoi de plus significatif, pour illustrer la volonté de notre institution d'éradiquer ces fléaux, que la série de conférences qui se sont tenues tout au long de cette dernière décennie. Je veux parler de la Conférence de New York

pour l'enfance, de celle de Rio pour l'environnement, de la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme, de celle du Caire sur la population et le développement, de la Conférence de Copenhague sur le développement social, de celle de Beijing sur la femme et le développement, de la Conférence d'Istanbul sur l'habitat et celle de Rome sur l'alimentation, qui ont donné beaucoup d'espoir à toute l'humanité mais dont les retombées sont encore à l'état embryonnaire, notamment pour les États en développement, moins avancés et insulaires.

Les espoirs nés de ces rencontres internationales demeurent un horizon qui s'éloigne au fur et à mesure que l'on semble s'en rapprocher.

Le Gouvernement de la République fédérale des Comores marque son adhésion aux réformes préconisées de notre Organisation, notamment celles relatives à l'élargissement du Conseil de sécurité, car le monde dans lequel nous évoluons a pris des nouvelles configurations, comportant des nouvelles formes de violence et les instruments de régulation en notre possession s'avèrent de plus en plus insuffisants et inadaptés. Le renforcement et le maintien de la paix à l'intérieur même des États constituent aujourd'hui une nouvelle préoccupation de notre Organisation confrontée aux guerres civiles, aux génocides, à l'épuration ethnique, au terrorisme, au mercenariat et à toutes les formes des crimes transnationaux.

La recomposition du paysage politique international est certes une conséquence de ces nouvelles formes de tensions qui tendent à reléguer au second plan certains conflits bien connus de notre Organisation.

Les horreurs n'ayant guère d'échelle, le Gouvernement comorien reste encore préoccupé par la recrudescence de la violence qui s'installe à nouveau au Moyen-Orient, ralentissant la dynamique insufflée au lendemain de la signature des accords d'Oslo entre Palestiniens et Israéliens.

Aussi, les provocations des nouvelles autorités israéliennes, la poursuite de la politique des colonies de peuplement, les bouclages des territoires palestiniens, les démolitions des habitations, les arrestations arbitraires sont autant de preuves éloquents qui entravent la bonne marche du processus de paix.

Ce nouvel embrasement de cette partie du monde appelle la communauté internationale à redoubler de vigilance pour assurer aux peuples de la sous-région le droit à la coexistence pacifique dont l'un des préalables est le

respect du droit des Palestiniens à disposer d'un État libre et indépendant.

Dans le même ordre d'idées, l'occupation d'une partie du territoire national libanais, par des troupes étrangères, constitue une menace grave, retardant chaque jour la réconciliation nationale d'un peuple longtemps meurtri et toujours en quête de stabilité.

D'Est en Ouest, du Nord au Sud, d'autres conflits aux motivations diverses continuent à sévir et à menacer gravement la paix et la sécurité internationales.

S'il est vrai que des débuts de solution ont pu être trouvés, grâce à la persévérance de notre Organisation, il n'en reste pas moins que d'autres solutions préconisées ont montré aussi leur limite.

Les images de désolation, mettant à nu les souffrances endurées par les pays sous embargo économique, nous amènent à nous interroger quant à l'efficacité d'une telle solution qui pénalise au premier chef des populations civiles fragiles et innocentes.

Dans cette spirale de violence, l'Afrique n'est malheureusement pas épargnée, malgré le dénouement de certains conflits, qui ont longtemps plongé ce continent dans des guerres fratricides. En effet, d'autres foyers de tensions subsistent encore, remettant l'Afrique au premier rang des préoccupations de la communauté internationale. La région des Grands Lacs, la République du Congo, le Soudan et la Somalie restent toujours le théâtre d'événements sanglants et tragiques.

Face à toutes ces situations de crise et de conflit, mon gouvernement appuie sans réserve les initiatives de médiation déjà engagées en vue de parvenir à des règlements négociés.

Quant à la Sierra Leone, la République des Comores condamne avec la plus grande fermeté le coup de force perpétré à l'encontre des autorités légalement et démocratiquement choisies par le peuple sierra-léonien, lui aussi désireux de rompre avec ces vieilles pratiques d'un autre âge.

Telles les deux faces d'une même médaille, les situations politiques et économiques à l'échelle internationale restent intimement liées. C'est dire qu'à ce sombre tableau du paysage politique international vient s'ajouter celui d'un environnement économique international qui n'est guère réjouissant.

Malgré les priorités et les objectifs fixés par les nouvelles stratégies de développement, force est de constater que les résultats sont en deçà des effets escomptés. Mais nous osons espérer que l'Initiative spéciale des Nations Unies pour le développement, qui vient compléter le nouvel Agenda, apportera un dynamisme en vue d'accélérer l'intégration de l'Afrique dans le système international des échanges, où les petits États enregistrent une baisse continue des cours de leurs matières premières et dont le poids de la dette devient de plus en plus insupportable.

La République fédérale islamique des Comores, petit État insulaire et moins avancé, fait partie du lot des exclus du commerce international; car en plus de ses ressources naturelles limitées et du coût élevé des transports internationaux, se sont ajoutées d'autres contraintes politiques et structurelles qui freinent son développement socioéconomique.

Face à l'instabilité presque chronique qui caractérise l'histoire récente des Comores, le peuple comorien en vient à se demander, s'il a droit à la paix et droit à la vie.

Le peuple comorien demeure convaincu que la recherche d'une solution juste et durable, lui permettant d'amorcer un développement socioéconomique harmonieux, passe nécessairement par le règlement définitif de la question de l'île comorienne de Mayotte, sous administration française, dont je me réserve le droit de parler lors du débat. Car, à n'en pas douter, les événements actuels prévalant dans mon pays sont les corollaires de cette décolonisation inachevée et de la crise socioéconomique endurée par le peuple comorien.

Je ne saurais terminer mon discours sans m'associer aux autres orateurs qui m'ont précédé ici, pour présenter au Gouvernement et au peuple frère indonésiens nos vives condoléances à l'occasion de l'accident d'avion qui a causé tant de morts, et nos sentiments les plus attristés à la suite de la catastrophe que leur pays vient de subir en raison du feu qui ravage la forêt.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je donne à présent la parole à S. E. M. Ohn Gyaw, Ministre des affaires étrangères du Myanmar.

M. Gyaw (Myanmar) (*interprétation de l'anglais*) :
Je voudrais tout d'abord féliciter S. E. M. Hennadiy Oudovenko de son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Ses talents d'éminent diplomate et sa longue expérience des affaires

étrangères augurent bien du succès des délibérations de la présente session.

Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur, S. E. M. Razali Ismail, de la Malaisie, pour sa direction avisée et exemplaire des travaux de l'Assemblée générale à la précédente session.

Je voudrais aussi adresser mes félicitations chaleureuses au nouveau Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour son élection à ces hautes fonctions. Le nouveau Secrétaire général a déjà commencé avec dynamisme et dévouement à s'acquitter de ses responsabilités, en particulier, en nous soumettant pour examen à la présente session de l'Assemblée générale un programme complet portant sur la réforme de l'Organisation.

L'heure est au changement et au renouveau de l'Organisation des Nations Unies. L'ensemble de réformes proposé par le Secrétaire général dans son rapport «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» est l'ensemble le plus exhaustif de réformes jamais présenté depuis 52 ans qu'existe de l'Organisation. Les propositions spécifiques qui y sont présentées doivent être examinées attentivement par chacun d'entre nous. Une autre question de réforme qui fait l'objet de consultations et de discussions intenses entre les États Membres en ce moment est celle de la composition et des méthodes de travail du Conseil de sécurité.

La réforme des Nations Unies et celle du Conseil de sécurité sont l'une et l'autre des impératifs de notre temps. Ces organes et leurs méthodes de travail doivent être modifiés et ajustés afin qu'ils soient conformes aux réalités contemporaines. En ce qui concerne la réforme de l'Organisation en général, nous pensons qu'il est nécessaire de procéder à un examen approfondi de la Charte des Nations Unies. Le monde a connu nombre de changements profonds depuis qu'elle a été élaborée il y a 52 ans. Le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies devrait être renforcé conformément aux articles 10, 11, 12, 13 et 14 de la Charte. La pratique utilisée par quelques grandes puissances et qui consiste à détourner d'importantes questions politiques pour les régler entre elles au sein du Conseil de sécurité, passant outre l'Assemblée générale, n'est pas conforme à l'esprit et aux principes de la Charte. Elle n'est pas non plus dans l'intérêt de l'ensemble des Membres de l'Organisation ni celui de l'Organisation elle-même. L'Assemblée générale devrait participer plus activement au règlement des questions politiques importantes dont l'Organisation est saisie. Nous souhaitons voir s'établir entre

l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité une coopération à la fois plus profonde et plus dynamique. En outre, l'Assemblée et le Conseil économique et social devraient jouer un rôle plus important dans la coordination et l'orientation des grandes questions de politique mondiale macroéconomique.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, une convergence de vues commence à émerger parmi les États Membres, quant à la nécessité d'augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité afin de mieux tenir compte des réalités d'aujourd'hui, bien qu'il subsiste encore des divergences d'opinions sur les modalités d'élargissement du Conseil. Le Myanmar approuve la proposition des pays non alignés d'élargir la composition du Conseil d'au moins 11 membres, et que cet élargissement devrait se fonder sur les principes de l'égalité souveraine entre les États, d'une répartition géographique équitable et du roulement. Le déséquilibre dans la composition du Conseil de sécurité et la sous-représentation flagrante des pays non alignés au sein de ce dernier devraient être corrigés afin de refléter le caractère universel de l'Organisation mondiale. Pour ce qui est de la catégorie des membres permanents, certaines propositions intéressantes ont été présentées, notamment par M. Tazali Ismail, ancien Président de l'Assemblée générale, qui recommande que le nombre des membres permanents soit augmenté de cinq membres, deux États industrialisés et un État pour chacune des régions de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il y a également des propositions de soumettre au roulement les trois nouveaux sièges régionaux permanents. Ces propositions méritent d'être attentivement examinées. Nous pensons qu'il est également nécessaire de démocratiser les méthodes de travail du Conseil et de les rendre plus transparentes.

Je voudrais à présent aborder brièvement la question de l'ensemble des réformes proposées par le Secrétaire général. Nous nous félicitons de l'objet principal de ses propositions : réduction des coûts et rationalisation des institutions et services de l'Organisation des Nations Unies. Ce qui importe, c'est que la réforme des Nations Unies profite réellement à l'ensemble de ses Membres, dont la majorité sont des pays en développement. Notre vision de l'Organisation de demain est celle d'une Organisation allégée et plus efficace, qui soit capable de mieux relever les défis de notre époque et de mieux servir les intérêts de tous ses Membres. À cet égard, nous devons examiner très attentivement la question de savoir si les nouveaux postes de fonctionnaire de rang élevé que l'on se propose de créer sont vraiment nécessaires et si l'accent et l'attention portent lieu sur les réformes institutionnelles qui sont nécessaires.

Les réformes qui sont proposées, si elles sont approuvées par l'Assemblée générale et appliquées, auront des conséquences considérables pour l'Organisation et détermineront dans une large mesure la façon dont l'ONU sera équipée pour relever les nouveaux défis du XXI^e siècle. Aussi ne faut-il pas se ruer vers des mesures de réformes par simple plaisir et faire preuve de précipitation. Nous devons avec prudence entreprendre un examen et une discussion exhaustive de ces propositions avant de prendre une décision définitive sur ces dernières.

Le Myanmar prône l'accélération des efforts internationaux de désarmement en vue de faire progresser cette cause essentielle de notre entreprise collective. Nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général figurant dans son ensemble de réformes tendant à remplacer le Centre pour les affaires de désarmement par un département du Désarmement et de la maîtrise des armements.

Le climat politique international de l'après-guerre froide est à présent propice à la limitation des armements et au désarmement. L'an dernier, l'Assemblée générale a été en mesure d'approuver un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes heureux d'apprendre que la Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires progresse de façon satisfaisante dans ses travaux. Toutefois, nous avons été déçus en apprenant qu'un État doté de l'arme nucléaire avait procédé à un essai nucléaire non explosif. Un tel test de caractère sous-critique est contraire à l'esprit même du Traité et à la cause du désarmement nucléaire. Nous souhaitons que cessent tous les essais liés à des armes nucléaires qu'ils soient explosifs ou non, sous-critiques ou surcritiques, et ce, partout, et une fois pour toutes.

En matière de limitation des armements et du désarmement, nous accordons la plus haute importance au désarmement nucléaire et à l'élimination des armes de destruction massive. À la session historique du cinquantième anniversaire de l'Assemblée générale de l'Organisation, le Myanmar a présenté, avec l'appui unanime des États Membres, le projet de résolution qui est devenu la résolution 50/70 P, intitulé «Désarmement nucléaire» qui demande aux États dotés de l'arme nucléaire d'entreprendre un programme échelonné de réductions progressives et équilibrées des armements nucléaires en vue de l'élimination totale de ces armes selon un calendrier déterminé et demande à la Conférence du désarmement de créer, à titre prioritaire, un comité spécial chargé d'entamer des négociations multilatérales sur un programme de désarmement nucléaire.

Depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 50/70 P en 1995, on a noté un intérêt et un appui renouvelés en faveur du désarmement nucléaire mondial. Dans leur avis consultatif du 8 juillet 1996, tous les juges de la Cour internationale de Justice ont réaffirmé à l'unanimité l'existence d'une obligation juridique pour tous les États, y compris les États dotés d'armes nucléaires, de poursuivre de bonne foi jusqu'à leur aboutissement les négociations portant sur tous les aspects d'un désarmement nucléaire qui serait placé sous un contrôle international strict et efficace. Un appel au désarmement nucléaire a été également lancé par plusieurs groupes d'experts, des groupes d'anciens officiers de différents États dotés d'armes nucléaires et d'organisations publiques dans plusieurs pays du monde.

À la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, ma délégation a une fois encore présenté avec succès une résolution de suivi sur le même sujet — résolution 51/45 O. Ma délégation présentera également un autre projet de résolution sur le désarmement nucléaire au cours de la session de cette année. Nous espérons que compte tenu de sa considérable importance politique, notre projet de résolution ralliera un soutien considérable parmi les États Membres, comme cela a été le cas les années précédentes.

La dernière Conférence, tenue à Oslo du 1^{er} au 19 septembre, a permis de négocier un projet de convention visant à interdire complètement les mines terrestres antipersonnel. Nous sommes favorables à l'interdiction de l'exportation et de l'emploi inconsidéré des mines terrestres antipersonnel. Nous estimons cependant que chaque pays est habilité à exercer son droit de légitime défense en matière de défense nationale, consacré dans l'Article 51 de la Charte des Nations unies. À notre avis, le véritable problème réside dans l'emploi inconsidéré des mines terrestres antipersonnel ainsi que dans l'exportation et le commerce de ces armes. C'est l'emploi inconsidéré des mines terrestres antipersonnel, qui tuent et blessent aujourd'hui des enfants, des femmes et des hommes innocents dans le monde entier, et c'est l'exportation et le commerce de ces mines qui engendrent leur prolifération qui, à son tour, entraîne leur emploi sans discernement. Nous devrions véritablement résoudre ces réels problèmes et non pas simplement tenter de parvenir à imposer une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel.

L'année prochaine, en 1998, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Des progrès importants ont été réalisés depuis 50 ans par l'ONU dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Aujourd'hui, on

accorde de plus en plus d'importance et de priorité à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

Nous sommes en faveur de la promotion et de la protection des droits fondamentaux de l'homme, notamment le droit au développement. Cela ne fait aucun doute. Mais lorsqu'il s'agit d'appliquer les normes des droits de l'homme, nous nous inquiétons de constater que certains pays occidentaux dérogent aux principes d'universalité, d'objectivité et de non-sélectivité consacrés dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. La politisation des questions des droits de l'homme, la sélectivité et l'application du principe de poids deux mesures sont contraires à l'esprit et aux normes fondamentales des droits de l'homme.

Le Myanmar a été injustement traité et critiqué par certains pays occidentaux dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Le fait est que jamais dans son histoire de l'après-indépendance notre pays n'a connu une telle croissance économique; jamais notre population n'a mieux joui des droits fondamentaux de l'homme à la paix et à la stabilité, à un niveau de vie suffisant pour assurer son bien-être, notamment pour le logement, l'habillement et l'alimentation. Ces pays occidentaux méconnaissent toute cette évolution positive et les accomplissements du Gouvernement de mon pays. Ils se complaisent au contraire dans le rituel consistant à porter des accusations sans fondement contre mon pays. Leur ignorance des réalités et leur méprise font penser à un proverbe du Myanmar : un malade consulte un charlatan, lequel se méprenant sur son sexe, le soumet à un examen gynécologique. Un homme ne saurait être accusé ou critiqué pour des crimes qu'il n'a pas commis.

En ce qui nous concerne, nous avons coopéré avec l'ONU dans toute la mesure du possible. Le Myanmar participe à un dialogue continu avec l'ONU. Depuis 1994, j'ai moi-même, en ma qualité de représentant du Gouvernement du Myanmar, eu des discussions avec le Secrétaire général et avec ses représentants au Siège des Nations Unies à New York. Le Sous-Secrétaire général, M. Alvaro de Soto, représentant du Secrétaire général de l'ONU, s'est rendu à plusieurs reprises au Myanmar et a rencontré des représentants du Gouvernement. Le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme a également effectué plusieurs visites. En outre, le Gouvernement du Myanmar a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées sur la situation des droits de l'homme et a fourni les informations complètes que lui demandaient l'ONU et ses organes subsidiaires. Nous poursuivrons cette coopération avec l'ONU.

La prolifération des stupéfiants est une préoccupation croissante internationale. Le Myanmar a été à l'avant-garde de la guerre contre les drogues illicites. Quelques faits et chiffres parlent d'eux mêmes.

Au cours d'opérations militaires menées par les forces armées du Myanmar de 1988 à la fin août 1997 en vue de lutter contre les trafiquants de drogue, 776 membres des forces armées, y compris 25 officiers, ont sacrifié leur vie; et 2 351 soldats, y compris 84 officiers ont été blessés.

Depuis 1989, 11 opérations de destruction de plantes à stupéfiants ont été menées à Yangon; 18 opérations de destruction de telles plantes, d'équipements destinés à fabriquer des stupéfiants et des plantations de pavot ont été menées par les populations locales de la zone frontalière; des plantations de pavot d'une superficie de 14 673 hectares ont été détruites. Toutes ces opérations se sont effectuées en présence de journalistes et de diplomates étrangers.

Le Myanmar dispose d'un cadre juridique très complet pour lutter contre l'abus des drogues, y compris le blanchiment de l'argent. Depuis la promulgation en 1993 de la loi sur les stupéfiants et les substances psychotropes, le blanchiment de l'argent et l'acquisition de biens grâce aux moyens illégaux du trafic des stupéfiants sont strictement interdits. Des sanctions sévères sont imposées aux criminels et un organe séparé — la Commission d'enquête sur l'origine des biens — a été créé pour traiter dûment de ces crimes.

Un exemple de coopération du Myanmar avec d'autres pays dans le domaine de l'assistance juridique mutuelle en vue de supprimer les stupéfiants est la remise par le Myanmar du trafiquant de drogue M. Li Yun Ching aux autorités thaïlandaises le 17 mai 1997 au cours de la visite d'amitié du Premier Ministre de la Thaïlande, le général Chavalit Yongchaiyudh, au Myanmar.

L'une des réalisations les plus importantes du Myanmar dans ce domaine ces dernières années est la désignation de la zone spéciale de Mong-la (4), de l'État oriental de Shan comme «zone exempte de drogue» à compter du 22 avril 1997. Quant à la zone spéciale (2) de l'État oriental de Shan et aux zones spéciales (1) et (2) de l'État de Kachin, il est prévu d'en faire des zones exemptes de drogue. Des mesures efficaces ont été prises pour éliminer complètement l'abus des drogues dans ces zones. Nous sommes convaincus que ces zones seront totalement libérées de la drogue dans un proche avenir. En créant et en augmentant le nombre des zones exemptes de drogue et en prenant d'autres mesures efficaces pour éliminer les stupé-

fians, nous prévoyons l'élimination complète de l'abus des drogues au Myanmar dans un avenir proche et nous oeuvrons à cet effet.

En toute honnêteté, il me semble difficile de trouver d'autres pays qui ont consenti des sacrifices d'une telle ampleur, qui se sont soldés par des pertes et des blessés graves parmi les soldats de la force armée et une destruction massive de stupéfiants. Nul observateur honnête, dépourvu de préjugés à l'égard du Myanmar, ne saurait nier ces faits tangibles. Mais quelques pays occidentaux, animés de préjugés et de sentiments malveillants à l'égard du Myanmar continuent d'accuser mon pays en alléguant un ensemble de prétextes fallacieux. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Leur distorsion des faits est tellement flagrante que l'histoire du charlatan que je viens de mentionner s'applique également en l'espèce.

Si l'heure est au changement et au renouvellement pour les Nations Unies, elle l'est aussi pour l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). En cette année du trentième anniversaire de la fondation de cette association, l'ANASE a admis, à sa réunion ministérielle de Kuala Lumpur tenue en juillet dernier, le Laos et le Myanmar, ce qui porte le nombre de ses membres à neuf. Ce faisant, l'ANASE a montré au monde la solidarité existant entre les États de l'Asie du Sud-Est. Nous sommes convaincus qu'il s'ensuivra un nouvel accroissement du nombre des membres de l'Association lequel devrait atteindre 10 dans un avenir proche. Par cette expansion, l'ANASE a une nouvelle fois prouvé sa pertinence, sa viabilité et son dynamisme en tant qu'organisation régionale.

Le Myanmar participe également activement à la coopération économique régionale. Mon pays a pris récemment une mesure très importante, celle d'adhérer à la Coopération économique Bangladesh-Inde-Sri Lanka-Taïlande (BIST-EC) en août dernier.

En menant une politique étrangère indépendante et active, le Myanmar n'a cessé de contribuer au maintien de la paix et de la stabilité dans la région et au-delà. En tant que membre de l'ANASE et du Mouvement des pays non alignés, le Myanmar poursuivra sa contribution en participant activement aux affaires internationales et régionales.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Turquie, S. E. M. Ismail Cem.

M. Cem (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de féliciter M. Hennadiy Oudovenko de son

élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que sous sa direction éclairée, les travaux de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, seront couronnés de succès. J'exprime également notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Razali, de la Malaisie, pour la façon remarquable dont il a présidé les travaux de l'Assemblée générale à sa précédente session. Je présente également mes chaleureuses félicitations à S. E. M. Kofi Annan pour son élection au poste de Secrétaire général de l'ONU.

L'euphorie relative suscitée par la fin de la guerre froide est maintenant remplacée par un sens de réalisme. Bien que la possibilité d'un affrontement mondial se soit considérablement réduite la nécessité d'assurer la sécurité et de maintenir la stabilité continue d'être une préoccupation majeure pour la communauté internationale. Comme nous le voyons, des conflits éclatent et de graves tensions se font sentir au niveau régional et même dans certains États.

Des disparités extrêmes dans les conditions économiques et sociales existent dans le monde. Une grande partie de la population mondiale vit dans la pauvreté absolue. Parvenir à un développement durable demeure un grand défi pour la communauté mondiale. D'autre part, il faut constamment veiller et oeuvrer à la protection des valeurs contemporaines que nous partageons, telles que la démocratie, le pluralisme, la tolérance, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes.

Sur cette toile de fond, les organisations internationales et régionales et, en particulier, l'ONU, sont en train de redéfinir leurs rôles et leurs fonctions en vue de s'adapter aux nouvelles réalités et de faire face aux nouveaux défis. Les discussions et les récents efforts portant sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies ont abouti à des recommandations novatrices. À cet égard, je souhaite féliciter le Secrétaire général de son rapport exhaustif. Le programme de réformes complet et ambitieux répond à nos attentes. Nous appuyons sans réserve le programme de réformes. Nous partageons également les graves préoccupations du Secrétaire général quant à la nécessité de doter l'Organisation d'une solide base financière.

Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir accordé la plus haute priorité à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du développement. Cela est indispensable pour parvenir au maintien de la paix et de la sécurité, à la fois dans les pays et entre les nations. Dans ce contexte, comme le Secrétaire général, nous estimons que la coordination envisagée du Groupe du développement doit s'effectuer et de telle façon qu'elle ne puisse affaiblir en rien l'autorité et

l'indépendance des institutions concernées, et notamment du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Faire des droits de l'homme une partie intégrante de toutes les opérations pertinentes des Nations Unies est également un but louable. Nous sommes heureux de voir une éminente personnalité à la tête des activités que mènent les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. En 1998, le cinquantième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration universelle des droits de l'homme nous fournira l'occasion de renouveler notre attachement à la promotion des droits de l'homme dans le monde entier.

Élever le principe des droits de l'homme à son plus haut niveau est un devoir fondamental et une obligation de chaque État à l'égard de son propre peuple. J'appelle l'attention sur les problèmes des droits de l'homme et sur la discrimination dont sont particulièrement victimes les travailleurs migrants et leurs familles dans certains pays développés. La protection et la promotion de leurs droits humains, économiques, sociaux, culturels et politiques sont des aspects des droits de l'homme qui suscitent une très vive inquiétude.

De ce point de vue, la Turquie appuie l'idée d'une conférence mondiale sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui lui est liée. Ce sera un jalon dans la lutte que l'ONU mène depuis des décennies contre le racisme et la discrimination raciale.

La Turquie appuie également les mesures envisagées dans le programme de réformes pour renforcer la capacité de l'ONU de faire face aux réseaux transnationaux de la criminalité, des stupéfiants et du terrorisme. Une des menaces les plus sérieuses à laquelle le monde est confronté aujourd'hui est liée aux problèmes relatifs à la toxicomanie. La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies prévue l'année prochaine devrait nous permettre d'envisager de nouvelles mesures pour faire face à la menace que représente le trafic des drogues.

Il est évident que le fléau le plus sérieux aujourd'hui est le terrorisme. C'est une menace pour les droits de l'homme et les institutions démocratiques. Ce fléau viole le droit de l'homme le plus fondamental : le droit à la vie. Il ne connaît aucune frontière. La coopération internationale est essentielle dans la lutte contre le terrorisme, et les pays qui refusent de participer à cette coopération doivent être condamnés par la communauté internationale. Nous croyons qu'il est grand temps de rédiger un traité mondial sur la lutte contre le terrorisme. De même, nous pensons que les

crimes terroristes devraient être de la compétence de la cour criminelle internationale qui sera créée.

Le Secrétaire général a proposé des mesures importantes qui placent le programme de contrôle des armements au centre de la coopération multilatérale. Un nouvel accent devrait être mis sur les travaux de la Conférence du désarmement à Genève, dans le but de mettre fin à la fabrication de matière fissile aux fins d'armement.

Le Registre des armes classiques de l'ONU devrait devenir un outil efficace pour surveiller les transferts d'armes. De même, la communauté internationale devrait déployer de nouveaux efforts pour mettre fin au trafic illicite d'armes et en faire un élément clef de la lutte internationale contre le terrorisme.

Le maintien de la paix est une des tâches les plus importantes qu'a entreprise l'ONU. Le développement de la capacité de maintien de la paix de l'ONU demeure un impératif urgent auquel la Turquie souscrit sans réserve. Mon pays continue de participer à plusieurs opérations de maintien de la paix.

Les travaux qui sont menés actuellement en vue d'améliorer le caractère représentatif du Conseil de sécurité, accroître son efficacité et l'adapter aux nouvelles réalités de la communauté internationale, revêtent une importance particulière. La réforme du Conseil représente la tentative la plus sérieuse qui ait été entreprise depuis plusieurs années en vue de renforcer le rôle et l'autorité morale non seulement du Conseil, mais également de l'ONU, en tant qu'organisation mondiale.

Il importe de veiller à ce que les propositions concernant l'élargissement et la future composition du Conseil de sécurité répondent aux aspirations du plus grand nombre possible des États Membres de l'ONU. Le processus de réforme doit tenir compte des changements radicaux qui sont intervenus sur la scène internationale et reconnaître la capacité et la volonté d'un groupe d'États de jouer un rôle plus important et plus efficace. Il convient de donner à ces États la possibilité de servir plus souvent et de façon plus régulière le Conseil. En outre, la réforme du Conseil est trop importante pour qu'elle puisse être liée au règlement d'autres questions. Elle devra satisfaire l'ensemble des Membres de l'ONU et renforcer le rôle et l'autorité de l'Organisation.

Étant située à la croisée des chemins de trois continents et de plusieurs régions qui recouvrent les Balkans, le Moyen-Orient, le Caucase, la Méditerranée et l'Asie cen-

trale, la Turquie est disposée à jouer un rôle accru dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans sa région plus large. Aujourd'hui, les attributs historiques et culturels de cette vaste géographie trouvent plus que jamais leur expression dans la politique étrangère turque pour répondre aux attentes des peuples et tirer parti des possibilités offertes.

La normalisation de la situation en Iraq et sa réintégration au sein de la communauté internationale sont d'une importance déterminante pour tous les pays de la région. La Turquie est favorable à la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq. Mon gouvernement a pleinement respecté le régime des sanctions imposé par l'ONU au régime iraquien. Au demeurant, il est vrai que ces sanctions ont également eu des conséquences totalement imprévisibles et néfastes sur les économies des pays tiers, ainsi que sur l'économie de l'Iraq. La Turquie fait partie des pays qui ont été les plus directement touchés par le régime des sanctions. Cette situation inacceptable nous rappelle une remarque pertinente de l'ancien Secrétaire général, selon lequel

«Les sanctions sont une mesure prise collectivement par l'Organisation des Nations Unies pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. Les coûts ... devraient être répartis ... entre tous les États Membres et ne pas être supportés exclusivement par le petit nombre d'entre eux qui ont la malchance d'être les voisins ou les principaux partenaires économiques du pays visé.» (A/50/60, par. 73)

Nous espérons que le Conseil de sécurité examinera sans tarder la demande présentée par la Turquie au Comité des sanctions et qu'il prendra les mesures qui conviennent.

Le processus de paix au Moyen-Orient est le seul fait positif important qui a récemment eu lieu dans cette région fragile. Cependant, les événements récents ont pris de manière plutôt inattendue un tournant regrettable et dangereux. Les activités de peuplement qui sont menées par Israël dans les territoires occupés, en dépit des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et malgré les dispositions contenues dans les accords de paix, et les actes terroristes odieux commis par des ennemis de la paix, mettent le processus de paix à très rude épreuve. Nous exhortons les parties à faire tout ce qu'elles peuvent pour rétablir la confiance mutuelle sans laquelle il sera impossible d'atteindre les objectifs du processus de paix.

L'Afghanistan est une autre zone de conflit où la communauté internationale n'a jusqu'ici pas été en mesure

d'apporter une solution juste et durable. À présent, même l'unité de la nation afghane est en cause. Nous ne pouvons que déplorer le fait que les parties belligérantes ont résolument opté pour la solution militaire. Malheureusement, la poursuite des livraisons d'armes, d'équipements et de munitions, ainsi que de l'aide militaire étrangère, constituent un des principaux obstacles qui empêchent de convaincre les différentes factions qu'une solution militaire est irréaliste.

Mon pays a des liens historiques étroits avec l'Afghanistan et le peuple afghan. Nous sommes résolument en faveur de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de l'Afghanistan. À cette occasion, je souhaite rappeler que la Turquie est disposée à accueillir, en coopération avec l'ONU, une réunion intra-afghane si toutes les parties sont prêtes à y participer et au moment où elles le souhaiteront.

La Turquie entend maintenir des liens historiques étroits d'amitié et de coopération avec les pays balkaniques à leur plus haut niveau. Nous appuyons les initiatives multilatérales qui sont destinées à promouvoir la paix, la stabilité et la coopération dans l'Europe du Sud-Est. La Bosnie-Herzégovine continue d'être au centre des préoccupations de la communauté internationale. La préservation de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité de ce pays continue de relever de la responsabilité que l'ONU a entrepris d'assumer. Or, l'application sans réserve de l'Accord de paix de Dayton n'a toujours pas été menée à bien. Même si la Fédération s'attache à appliquer cet accord de paix, d'autres parties bloquent l'ensemble du processus. Les mesures efficaces qu'a prises la Force de stabilisation (SFOR) au mois de juillet dernier, en vue d'appréhender et de traduire devant le Tribunal des personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes de guerre, qui sont toujours en liberté, ont représenté un effort louable. En vue de promouvoir la réconciliation et de rétablir la paix et la sécurité en Bosnie-Herzégovine, il est essentiel de montrer que les crimes commis ne resteront pas impunis. Le retour des réfugiés et des déplacés dans leur foyer constitue un autre élément déterminant pour parvenir à rétablir la paix et la stabilité à long terme dans le pays.

La SFOR, à laquelle mon pays a fourni des contingents, a joué un rôle déterminant en Bosnie pour assurer le maintien de la paix et de l'ordre depuis la signature de l'Accord de paix. Nous estimons que la présence continue d'une force internationale dans la région est essentielle pour permettre l'instauration d'une paix durable.

L'Albanie et son peuple ont traversé des moments très difficiles. Le rétablissement de la paix et de la stabilité en

Albanie était un préalable indispensable pour préserver la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région. La force de protection multinationale à laquelle mon pays a également participé, est parvenue à rétablir l'ordre et la stabilité dans le pays. Grâce à elle, le peuple albanais a pu organiser des élections parlementaires qui ont ouvert la voie à un règlement de la crise.

Néanmoins, l'Albanie a un chemin difficile à parcourir pour assurer le relèvement général de l'administration, de la société et de l'économie du pays. L'appui concerté de la communauté internationale continue d'être nécessaire. La Turquie, que des liens historiques et culturels étroits unissent au peuple albanais, continuera d'apporter son concours à ce pays.

En ce qui concerne nos relations avec la Grèce, notre principal objectif est d'aborder rapidement, par le biais d'un dialogue de fond positif, les questions toujours en suspens entre nos deux pays, principalement celles relatives à la mer Égée. À cette fin, nous avons lancé plusieurs appels à la Grèce pour qu'elle accepte ce dialogue et entame un processus en vue d'aplanir nos divergences.

Nous n'excluons aucune méthode acceptée de règlement pacifique de nos différends. En outre, nous avons appliqué unilatéralement plusieurs mesures propres à accroître la confiance dans l'espoir d'une réciprocité. Nous pensons que le groupe de «Sages», composé de personnalités non gouvernementales de la Turquie et de la Grèce, pourra enfin se réunir dans les meilleurs délais. Ce groupe aura pour tâche de préparer un rapport qui sera présenté aux deux Gouvernements, accompagné de recommandations non contraignantes pour traiter de ces questions.

Nous attendons également avec impatience la concrétisation de l'accord obtenu au sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), tenu à Madrid en juillet dernier, pour instaurer de meilleures relations entre nos deux pays. Tout retard dans ce processus en l'assortissant de conditions préalables ou de questions artificielles ne servirait les intérêts ni de l'un ni de l'autre pays.

Il est évident que nos problèmes bilatéraux ne peuvent être solutionnés à partir des seules initiatives de la Turquie et qu'un engagement mutuel et une démonstration de bonne volonté des deux parties sont essentiels.

Le Caucase, porte entre l'Est et l'Ouest, retient l'attention du monde entier sur les plans politique et économique. Nous accordons la plus haute importance à la paix et à la stabilité ainsi qu'au maintien et à la consolidation de

l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays de cette région voisine. Dans ce contexte, il est essentiel de parvenir à une solution juste et durable du conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie sur la base des principes du droit international. Le conflit du Haut-Karabakh demeure un obstacle à la paix, à la sécurité et au développement d'une coopération bilatérale et multilatérale dans la région, étant donné que plus d'une cinquième du territoire azéri continue d'être occupé. Nous demandons que le processus de Minsk et les décisions adoptées dans ce cadre soient dûment prises en considération par toutes les parties, et qu'elles soient appliquées.

L'action menée à cet égard par le groupe de l'Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe (OSCE) devrait faire l'objet d'un examen attentif par toutes les parties intéressées. En tant que membre du Groupe, la Turquie continuera de participer à cette action.

Nous nous félicitons de la réunion tenue, en août dernier, à Tbilissi, des parties au conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie et de la signature par les dirigeants d'une déclaration relative à une solution pacifique et mutuellement acceptable de ce conflit. À cet égard, je tiens à souligner que la Turquie est attachée à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie dans le cadre de ses frontières internationalement reconnues, comme il ressort du document de Lisbonne de l'OSCE.

La question de Chypre est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis près de 34 ans. Cela correspond approximativement à la présence dans l'île de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Il serait peut-être grand temps de se demander réellement pourquoi, pendant tout ce temps, nous n'avons pu parvenir à une solution malgré les changements considérables intervenus tant sur la scène internationale qu'à Chypre et malgré toutes les initiatives louables des Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies qui, successivement, se sont occupés de la question.

Après tant d'années, il serait faux, je pense, de continuer de mettre un échec qui dure depuis 14 ans sur le compte d'une absence de volonté politique ou de l'intransigeance de l'une ou l'autre partie. Nous devrions nous demander d'où vient notre échec, pourquoi la méfiance est si profonde dans l'île et si nous avons bien établi le diagnostic de ce problème.

Deux peuples différents, deux administrations séparées et deux démocraties coexistent dans l'île. Outre cette réalité, le statut bicommunautaire, bizonal et le maintien du système

de garantie de 1960 devraient être considérés comme les fondements incontestables d'un règlement. Il est clair que le refus de reconnaître les réalités de l'île et la tendance à appliquer des pressions sur une seule partie ne nous ont guère rapprochés d'une solution négociée. Les deux récentes séries d'entretiens, à Troutbeck et à Glion, n'ont fait que renforcer cette perception. Nous pensons que les leçons du passé et les événements actuels qui se déroulent sur la scène internationale devraient nous amener à adopter une attitude réaliste en ce qui concerne la question de Chypre. La création d'un équilibre entre le statut politique et juridique des deux parties au différend pourrait être un point de départ pour un processus repensé.

Il est grand temps d'amorcer un tel processus car il est à craindre que, début 1998, des événements en chaîne ne viennent entraver l'action menée pour parvenir à un règlement négocié et n'attisent la tension sur l'île et dans la région. Comme nous l'avons clairement constaté lors des dernières rencontres en tête à tête, la demande d'entrée dans l'Union européenne faite par la partie chypriote grecque est devenue l'obstacle principal à tout progrès. Il en résulte que le processus de négociation est vidé de son sens et qu'un règlement est de plus en plus difficile à atteindre. La Turquie et la partie chypriote turque sont convaincues que les initiatives en vue de faire accepter cette demande risquent de jeter une ombre sur les entretiens et de détruire les fondements mêmes du processus de négociation.

À maintes occasions nous avons clairement exprimé notre position sur la question de l'appartenance de Chypre à l'Union européenne. Les Traités de 1959 et de 1960 relatifs à Chypre ont créé un équilibre institutionnel interne entre les deux communautés de Chypre et, simultanément, un équilibre extérieur d'intérêts entre la Turquie et la Grèce dans leurs relations avec Chypre. Ces Traités excluent sans équivoque l'appartenance de Chypre à toute organisation internationale, union politique ou économique, auxquelles ni la Turquie ni la Grèce ne sont membres. D'un point de vue juridique, Chypre ne peut donc devenir membre de l'Union européenne qu'une fois une solution obtenue, et simultanément avec la Turquie. D'un point de vue politique cette formule apparaît comme la seule viable. Nous continuons d'espérer que ceux que ces questions préoccupent agiront en pleine conscience de leurs responsabilités historiques alors que nous approchons d'une décision sur une question dont les répercussions seront importantes pour l'évolution des événements à Chypre.

Le déploiement de missiles S-300 au sud de Chypre est une autre perspective très sombre. Couplé à des efforts de réarmement ambitieux entamés par la partie chypriote

grecque, l'achat de ces missiles de pointe risque de mettre en danger la sécurité du peuple chypriote turc et de celui de la Turquie. Nous espérons sincèrement que, finalement, la sagesse prévaudra et qu'il sera mis fin à ce projet qui, sinon, risquerait de menacer gravement la paix et la stabilité dans toute la région.

Dans la déclaration qu'il a faite au début de cet après-midi, le Ministre des affaires étrangères de la Grèce a parlé de mon pays et de la question de Chypre en termes erronés. Ma délégation exercera ultérieurement son droit de réponse pour réfuter les allégations contenues dans cette déclaration.

Les défis rencontrés sur la voie de l'édification et du maintien de la paix et de la sécurité ainsi que de la réalisation du développement sont étroitement liés. Les Nations Unies, dont l'existence date de plus de 50 ans, doivent maintenant pouvoir s'y attaquer. Il appartient à chaque État Membre de contribuer au mieux à ce processus. La Turquie est disposée à y participer. Nous espérons vivement, à la veille d'un nouveau millénaire, que la présente session de l'Assemblée générale marquera un nouveau pas important vers l'instauration de la paix régionale et mondiale, la stabilité, la sécurité, la coopération, la solidarité et la prospérité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de Panama, S. E. M. Ricardo Alberto Arias. Je lui donne la parole.

M. Arias (Panama) (*interprétation de l'espagnol*) : La tragédie des millions d'êtres humains qui souffrent des ravages de la pauvreté affecte profondément le Panama. C'est là un fléau funeste qui a atteint des proportions intolérables. Nous tous ici présents sommes confrontés à cette situation paradoxale et honteuse : nous avons créé des richesses en quantités encore inconnues de l'humanité pendant que nos économies sont caractérisées par le plus haut niveau de chômage de l'histoire.

La pauvreté et l'exclusion sont les lignes de front où la volonté politique et morale sont les plus nécessaires. De ce point de vue, le Panama constate avec inquiétude que la substance de ce débat sur les attributs financiers ou militaires des aspirants au statut de membre du Conseil de sécurité risque de nous faire reléguer au second plan la raison même de la création de l'Organisation.

Panama, Membre fondateur de l'ONU, a signé la Charte des Nations Unies pour donner un moyen d'expression à ceux qui avaient été condamnés au silence par le

colonialisme et à ceux qui réclamaient à corps et à cri la justice, la liberté et le développement; pour rendre la dignité aux peuples comme le mien qui avaient été privés de leurs droits souverains; et pour donner aux victimes de la discrimination et de la persécution le droit d'aspirer à un monde meilleur où personne ne ferait l'objet d'une haine motivée par la couleur de sa peau, sa foi ou son sexe.

Le Panama a signé ce document admirable, qui est un tribut aux petits de la terre, de façon à donner des institutions démocratiques, des droits civils et politiques et des instances multilatérales à tous ces gens, hommes et femmes de bonne volonté, qui refusaient la résurgence de la guerre et la destruction de leurs foyers, de leurs héritages, de leurs villes et villages, de leurs lopins de terre. Ils ne voulaient pas non plus voir la guerre effacer des générations entières en les sacrifiant à l'obsession, au fanatisme et à l'extrémisme.

Comme beaucoup ici, le Panama a signé la Charte de San Francisco pour que les pauvres du monde, et ceux qui souffrent de maladie et de malnutrition, puissent jouir de deux des attributs humains les plus simples et les plus émouvants : la foi et l'espoir.

Les quelque 50 années qui se sont écoulées depuis que nous avons ouvert la voie à des progrès considérables ont modifié la face du monde. Beaucoup d'entre eux n'auraient pas été possibles sans que la coopération confère un sens et une raison renouvelés à notre Organisation. En effet, il reste encore quelques vestiges du colonialisme à résoudre; les groupes ethniques et les nationalités, les cultures interdites et les victimes de persécution collaborent maintenant fièrement, la main dans la main, pour concevoir un monde multicolore qui repose sur l'égalité dans la différence et sur la tolérance à l'égard de la diversité.

Le nombre des États Membres de l'ONU a triplé, et l'ordre du jour de l'Organisation est le reflet de leur douleur, de leurs souffrances, de leurs luttes et de leurs aspirations. Son orientation et son contenu ont changé, mais tous bénéficient maintenant d'une instance qui leur permet d'exprimer leurs opinions et de trouver appui et compréhension.

M. Young (Saint-Vincent-et-les Grenadines), Vice-Président, assume la présidence.

Si un groupe de planification avait essayé d'identifier, comme cela est maintenant proposé, le problème prioritaire, nécessitant notre attention, un financement et un débat, le Conseil de sécurité ne se serait jamais réuni dans mon pays, le Panama. Cet événement n'aurait pas ainsi infléchi le

cours des négociations lorsque le Panama a tenté de récupérer sa souveraineté et son canal.

La vie quotidienne de l'ONU est parsemée de réalisations importantes. Cependant, aucune n'aurait été possible si l'Organisation n'avait atteint la qualité, la nature représentative et la légitimité qu'elle a atteinte par le biais de l'universalité. Il faut dire qu'il subsiste des différences et des imperfections intolérablement aiguës qui continuent de s'aggraver et de s'acharner à frapper avec vigueur à nos propres portes.

En même temps, des milliers de personnes meurent sous nos yeux à cause de la faim, de l'intolérance, de la haine, du terrorisme, des guerres fratricides, de l'autoritarisme et de la violence; des milliers d'enfants nous regardent à la télévision avec des yeux indolents et tristes pour devenir de simples statistiques une fois l'émission terminée. Il y a encore des marchands d'illusions qui veulent nous faire croire que les conflits se trouvent à la pointe d'un fusil et qu'ils peuvent être réglés à l'aide de fusils plus puissants encore. Les données sur les dépenses mondiales en matière d'armements sont tellement disproportionnées lorsqu'on les compare aux dépenses effectuées au titre du développement que nous éprouvons de la honte au simple fait de les mentionner.

Nous devrions déjà savoir par expérience que lorsque des peuples sont motivés, pour une raison ou pour une autre, aucune balle ni aucun système de défense, aussi sophistiqué soit-il, ne peut éliminer les causes de conflit; que les instruments de la force peuvent apaiser la fièvre mais qu'ils ne peuvent éliminer la fièvre qui en est la cause; et qu'il ne peut y avoir de solution militaire aux problèmes sociaux et politiques. L'histoire, qui est une leçon de vie, nous montre que la violence est une conséquence des conflits et non pas leur cause; que la guerre est le plus souvent le symptôme plutôt que la cause de tous les maux; et que la seule façon de résoudre les conflits et la violence qui les accompagne est d'agir sur leurs causes profondes : la faim, la malnutrition, et la pauvreté extrême, ainsi que le manque de ressources pour les surmonter; la discrimination d'origine ethnique, sexuelle et culturelle; l'intolérance et l'autoritarisme; le fondamentalisme et la persécution politique et religieuse; le chômage, le travail forcé et les salaires immoraux; l'humiliation et l'oppression nationale.

La majorité d'entre nous qui sommes venus ici il y a plus de 50 ans, ainsi que ceux qui sont arrivés plus tard, l'ont fait pour trouver la solidarité et se réfugier dans le havre du droit, et non pas pour se barricader dans une

nouvelle alliance militaire ou s'abriter à l'ombre d'un canon. Les circonstances nous ont forcé à vivre sous le couvert d'un équilibre nucléaire menaçant qui a fait des rapports de force militaires le facteur déterminant dans les relations internationales.

Aujourd'hui, dans un contexte complètement différent, où l'équilibre des puissances se mesure en termes de potentiel et de force économique des marchés, rien ne nous oblige plus à continuer de vivre selon les modèles de la guerre froide.

La plus grande menace imminente à la paix et à la sécurité internationales est la pauvreté, dont la portée est aussi grande que la plus envahissante des épidémies. Quelle armée actuelle ou future d'un membre du Conseil de sécurité sera capable d'éliminer cette menace si elle est bien à l'origine de tous les maux et de tous les ressentiments et qu'elle fauche davantage de vies humaines que les bactéries, les virus ou les fléaux anciens ou modernes?

Si ce que nous contemplons est une résurgence des conflits anciens et pleins d'aigreur qui étaient gelés par la guerre froide, ne serions-nous pas en train de substituer à l'équilibre ancien de la terreur nucléaire bipolaire une alliance nouvelle et élargie destinée à résoudre ces conflits sous le couvert des Nations Unies?

Le Panama n'a certainement pas l'illusion de croire que la force ne soit pas nécessaire comme instrument de dissuasion. Nous ne voulons pas non plus nier que cet instrument, mis entre des mains responsables et surtout lorsqu'il est légitimé par un consensus mondial comme le propose la Charte, est utile.

Ce qui nous préoccupe, c'est qu'une grande partie du débat général sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies se concentre de manière disproportionnée sur le recours à la force, nécessaire mais cependant accessoire, tout en laissant de côté précisément ce qui est indispensable et vital : la coopération pour le développement.

Ainsi, affirmer que le rôle le plus important des Nations Unies est de disposer d'une grande force pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et proposer en même temps le délestage, la réduction, et le compactage de toute composante sociale et humanitaire de l'Organisation font se poser de graves questions sur la nature finale de notre entreprise de réforme et de modernisation.

Soutenir que les contributions financières et matérielles aux opérations de maintien de la paix doivent constituer le facteur décisif pour déterminer qui peut et qui ne peut siéger au Conseil de sécurité, tout en affirmant que les tâches sociales et humanitaires, les programmes de développement et de protection de l'environnement doivent faire l'objet d'un autre type d'organisation et de gestion, suscite en nous de grandes préoccupations. Il faut rééquilibrer cet ensemble de propositions et les replacer dans leur vraie dimension.

Si nous devons parler d'un règlement d'ensemble, le seul qui soit digne d'attention est celui des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies déjà consacrés dans notre Charte.

Dans cette perspective d'ensemble, l'objectif du renforcement politique et financier de l'Organisation, et en particulier du Conseil de sécurité, est de lui permettre de remplir pleinement sa mission principale qui est de promouvoir le développement socioéconomique et humain durable qui constitue le moyen le plus efficace de prévention des conflits.

Certes, les profonds changements intervenus au cours de ces 50 dernières années ont transformé l'environnement de la communauté internationale. Le changement le plus profond s'est produit dans les paramètres et le langage utilisés pour définir les relations entre les pays. Les puissances d'autrefois ne le sont plus et de nouvelles puissances apparaissent, avec des faiblesses militaires encore évidentes.

Ce n'est plus la guerre qui marque la tendance du développement historique contemporain ni le cours ou le contenu de la vie internationale. Pourquoi organiser l'Organisation des Nations Unies sur ce qui n'existe déjà plus? Aujourd'hui, ce sont la paix, le commerce, le partage des fruits de la connaissance et de la technologie, et les transformations profondes aboutissant à des niveaux supérieurs de tolérance et d'ouverture qui caractérisent la coexistence internationale. Ce ne sont pas les instruments militaires pour prévenir la guerre qu'il faut renforcer, mais les instruments pour établir la paix, affermir la coopération internationale — comme le dit notre Charte —, en réglant les problèmes internationaux de nature économique, sociale, culturelle ou humanitaire, et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous. La paix dans le monde n'est garantie ni par les fusils ni par les canons, ni par une ou plusieurs puissances alliées, comme le montrent de façon douloureuse certaines expériences récentes et d'autres qui ne sont pas très éloignées.

Quelle belle leçon nous donne l'Uruguay, petit et vaillant pays qui apporte la plus grande contribution par habitant aux opérations de maintien de la paix!

S'il est vrai que la plus grande limite à la créativité, à la pensée et à l'intelligence est dialectiquement constituée par le langage lui-même, il faut alors renoncer résolument au langage et à la pensée, qui sont les résidus de la guerre froide. Il faut concevoir un langage approprié pour ce que nous voulons faire.

Le Panama ne se sent pas diminué dans son statut juridique lorsqu'il reconnaît que des pays ont des attributs particuliers ou peuvent remplir de manière plus appropriée les tâches du Conseil de sécurité. D'une part, le problème consiste à déterminer ces tâches, le problème est de voir si nous voulons un garant ou un promoteur du développement et de la coopération. D'autre part, le problème est de savoir quel est le niveau de responsabilité qu'un membre du Conseil de sécurité peut assumer par rapport aux autres. Car si son appartenance au Conseil se fonde exclusivement sur ses attributs individuels — rejetant ainsi toute autre représentation —, il n'a pas dès lors besoin de nous. Il peut occuper ce siège jusqu'à ce qu'un autre l'en dépouille simplement par la violence.

Tout semblerait indiquer que nous devrions déterminer ensemble ces tâches de façon cohérente, en tenant compte de tous les objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Dans une telle perspective, chaque région doit déterminer le niveau de représentation et de responsabilité que doivent avoir ses membres ainsi que ceux qui peuvent occuper ces sièges. Nous avons du mal à concevoir, puisque les Membres de l'ONU ont acquis au sein de groupes et d'organisations régionales, une expérience invétérée et fructueuse du travail, que nous y renoncerions pour voter individuellement pour un pays. Qui plus est, nous nous demandons quel avantage il y aurait à régner dans le vide?

Puisque ce ne sont plus les blocs idéologiques ni les blocs militaires qui modèlent la nouvelle carte du monde, pas plus que les répartitions simplement géographiques n'ont-ils pas été autre chose que les instruments dépassés du simplisme qui a tracé des frontières arbitraires, et nous livre encore tant de tragédies.

Cette nouvelle réalité internationale dont nous parlons doit être reconnue dans toute son ampleur. Les nouvelles frontières en formation sont commerciales, ethniques, religieuses, culturelles, et tenant aux civilisations et c'est précisément le fait de les avoir méconnues pendant la guerre froide qui provoque encore aujourd'hui des soubresauts. Ce

sont ces soubresauts qui séduisent les plus conservateurs qui sont guidés par l'une des pensées résiduelles les plus récentes du monde bipolaire : *si vis pacem para bellum!*

D'autre part, si jusqu'à maintenant nous nous sommes relativement satisfaits d'une répartition selon laquelle un tiers des membres ne sont pas soumis au principe du roulement, les deux autres l'étant, il serait bon et judicieux de maintenir un éventuel élargissement dans ces proportions — pratique qui s'est avérée efficace et consensuelle.

Pourquoi dès lors persister à utiliser un langage qui établit une différence entre le budget ordinaire et celui des opérations de maintien de la paix? Cette dichotomie comptable est devenue une politique et a fini par révéler crûment comment des intérêts particuliers ont pu faire litière de l'ensemble des principes fondamentaux, jusqu'à entrer en contradiction flagrante. Certains disent qu'il est honteux d'apprendre que le budget ordinaire doit être financé par l'endettement du budget des opérations du maintien de la paix. Je dirais qu'il est encore plus honteux que la disproportion dans les montants tant en paiements qu'en contributions volontaires soit si considérable que les fonctions sociales et humanitaires finissent par être tributaires de la sécurité comme si en fin de compte, les programmes d'action civique étaient appendiculaires d'une opération militaire, ce qui reflète finalement la mutation non déclarée entre l'accessoire — les opérations du maintien de la sécurité — et l'essentiel — les programmes de développement humain.

Un seul budget donc, conforme à une stratégie politique approuvée périodiquement, pour répondre à chaque fois aux défis changeants de la nouvelle dynamique internationale. De même, il ne nous paraîtrait pas compatible avec le nouvel esprit de démocratisation de notre Organisation et les réalités internationales d'aujourd'hui, qu'un pays ou un petit nombre de pays alimentent de façon disproportionnée le budget, ce qui présenterait en outre le danger de concentrer les décisions et d'affecter son fonctionnement.

En dernière analyse et sans vouloir donner de leçon à quiconque, il nous semble qu'il nous faut un bon arsenal de critères généraux, souples et jouant un rôle clef dans la recherche du consensus : la représentativité, la légitimité, la non-discrimination, l'équité et l'égalité juridique. Il nous faut dépasser le particularisme vers quoi le débat tend à nous mener lorsque nous évaluons les aspirations individuelles, pour établir un ensemble de critères applicables à tous, que leurs sièges soient ou non soumis à roulement au Conseil de sécurité.

De ce point de vue, il nous semble que nous devons éliminer l'examen du veto dans l'abstrait, en tant que privilège ou catégorie en soi. Au fil du temps on a dénaturé l'esprit original de la Charte qui prévoit que les membres du Conseil de sécurité doivent agir en représentant l'intérêt général de la communauté internationale et non pas en fonction de leurs intérêts exclusifs, stratégiques ou politiques.

Sous cet angle, il faudrait dans le cadre des réformes négocier une réglementation limitant le recours au veto aux cas énoncés au Chapitre VII et à ce qui a été convenu à Londres, en 1948, dans le gentlemen's agreement.

À cet égard, nous avons besoin d'une formule qui empêche un seul pays de s'opposer à l'intérêt général. Une telle formule permettrait de passer outre un veto avec une majorité des deux tiers. La solution définitive serait, bien entendu, d'éliminer le droit de veto.

Je voudrais, à ce stade, remercier les secteurs privé et public de la communauté internationale pour le soutien et la solidarité dont ils ont fait preuve à l'égard de mon pays lors du Congrès universel sur le canal de Panama.

L'occasion m'est ici donnée d'informer l'Assemblée que le Panama continue de prendre les mesures législatives et administratives nécessaires pour transférer ce service public international à une institution qui serait constitutionnellement autonome — administrativement, politiquement et financièrement. Le Panama est convaincu que le respect scrupuleux de ce statut autonome rendra cette voie interocéanique plus compétitive et plus efficace et permettra à l'institution de profiter des nombreux débouchés qui découleront de la future incorporation du Canal dans l'économie panaméenne.

Il faut se rappeler que jusqu'à présent, les besoins que les militaires avaient du Canal ont toujours été dominants, rendant de la sorte impossible toute exploitation des nombreux avantages compétitifs du canal au niveau du commerce et des activités civiles et maritimes internationales. À cet égard, la plus grande préoccupation de nature stratégique du Panama durant le processus de transition a été de s'assurer le contrôle complet du Canal de façon à entreprendre un vaste programme de plusieurs millions de dollars pour le moderniser et l'élargir. Ce programme comprend l'élargissement du défilé de Gaillard — une zone sensible pour le trafic maritime en provenance du lac Gatun — ainsi que les études systématiques entreprises en coopération avec les États-Unis, le Japon et l'Union européenne afin de construire la troisième série d'écluses, qui permettra le

passage de navires jaugeant jusqu'à 150 000 tonnes de port en lourd.

Étant donné l'importance internationale de cette voie interocéanique panaméenne, nous nous proposons d'annoncer formellement à la session de cette Assemblée générale que, afin d'assurer le respect de la neutralité du canal de Panama, le Panama mènera ses relations extérieures de façon à réduire toute tension ou conflit international et à ne pas être impliqué dans des questions qui l'obligeraient à prendre position pour ou contre des membres de la communauté internationale avec laquelle il entretient des relations amicales, ou pour ou contre la communauté dans son ensemble. Nous sommes convaincus que cette nouvelle politique est la contribution la plus importante que le Panama puisse faire à la paix et la sécurité internationales.

À cet effet, nous contribuerons au prix de tous nos efforts à la compréhension, la coopération et l'établissement de relations amicales entre les peuples et les gouvernements. Le canal de Panama, en tant que service public international, doit être ouvert à tout usager, public et privé, indépendamment du pavillon ou du système économique qu'il représente.

À cet égard, nous nous félicitons de notre admission au secrétariat temporaire du Groupe de Rio à partir de 1998, et nous nous engageons dès à présent à déployer d'intenses efforts diplomatiques pour renforcer le rôle du Groupe en tant qu'instance dirigeante pour les négociations régionales ou intrarégionales et la compréhension politique.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Jadranko Prlic.

M. Prlic (Bosnie-Herzégovine) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis particulièrement honoré de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole au nom du peuple de Bosnie-Herzégovine à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais d'abord exprimer mes chaleureuses félicitations à notre respectueux ami et collègue, S. E. M. Hennadiy Oudovenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, pour son accession à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. La riche expérience et les vastes connaissances des affaires de l'Organisation des Nations Unies de M. Oudovenko sont la preuve évidente qu'une personnalité remarquable dirige la présente session de l'Assemblée générale.

Le destin de la Bosnie-Herzégovine a été intimement lié à l'ONU depuis le début de l'année 1992, date à laquelle mon pays est devenu État Membre. La lutte qu'a menée la Bosnie-Herzégovine pour survivre en tant qu'État souverain à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues a duré quatre ans. Nous pensons que nous avons gagné la bataille principale en préservant la souveraineté et l'intégrité territoriales de notre pays, mais nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire.

Le rôle de la communauté internationale et l'engagement des Nations Unies dans la crise de Bosnie-Herzégovine ont été bien irrésistibles. Mois après mois, l'ONU, sous l'égide du Conseil de sécurité, a défendu résolument les normes et principes internationalement acceptés afin de permettre un règlement négocié et pacifique en Bosnie-Herzégovine.

Malheureusement — pour des raisons subjectives et objectives, dont la plupart sont bien connues de nous tous — en dépit de toutes les résolutions et décisions, la tragédie qui sévit en Bosnie-Herzégovine a continué de prélever ce qui est vraisemblablement le plus lourd tribut d'un conflit moderne.

Les événements ont également montré que l'ONU n'était pas prête à faire face efficacement à ce qui était certainement une des crises les plus complexes de notre époque. Le conflit de Bosnie-Herzégovine était, et demeure, un important cas d'espèce qui devrait être soigneusement analysé dans le contexte du mandat de l'ONU et de son rôle dans les situations de crise.

Mais nous respectons les efforts inlassables déployés par les membres de la mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine pour aider la population civile à survivre. J'aimerais saisir cette occasion pour dire que nous admirons beaucoup les membres de la communauté internationale qui ont perdu la vie dans la mission de paix en Bosnie-Herzégovine et en conserverons le souvenir. Nous avons été profondément attristés par le récent accident tragique qui a ôté la vie à 12 personnes courageuses vouées à la promotion de la paix, parmi lesquelles le Haut Représentant adjoint, l'Ambassadeur Gerd Wagner.

Nous ne pouvons oublier les dizaines de milliers de personnes qui ont été tuées ou blessées, les milliers de disparus et les centaines de milliers de personnes déplacées et de réfugiés. Les secteurs économique, social, culturel et autres de la vie en Bosnie-Herzégovine ont subi de graves dommages. Mais dernièrement, c'est le tissu social de la Bosnie-Herzégovine qui a le plus souffert. La lutte pour la

domination sociale, l'exclusivité et la xénophobie ainsi que l'autisme ont détruit les ponts de communication et creusé le fossé entre les différents groupes ethniques.

Étant donné que les tragiques conséquences du conflit subsistent, il nous faudra beaucoup de sagesse, de patience et de travail pour surmonter les obstacles qui se dressent sur notre chemin. Mais nous pensons qu'il est temps de se tourner résolument vers l'avenir. Nous devons utiliser ce temps précieux pour rétablir la confiance et lier des relations entre les différents groupes ethniques et les citoyens de la Bosnie-Herzégovine. Ces relations devraient se fonder sur les normes et règles de conduite internationalement acceptées. Dans ce contexte, la promotion et la protection des droits de l'homme sont une des questions clefs. Les droits de l'homme sont universellement acceptés et inhérents à tous les êtres humains, et ils doivent être respectés.

Deux ans après la signature de l'Accord de Dayton, qui a arrêté le cours négatif des événements et marqué le début du processus de paix, la Bosnie-Herzégovine est en butte à d'énormes tâches : reconstruire le pays dévasté par la guerre et, parallèlement, établir un système démocratique de conduite des affaires publiques et d'administration. En dépit d'une série de problèmes et de défauts, nous avons le sentiment que l'énergie positive nécessaire à une telle entreprise s'accumule. Outre l'attention et l'appui constants de la communauté internationale, nous avons besoin d'un regain de volonté politique de la part des parties concernées en Bosnie-Herzégovine si elles veulent voir le processus de paix progresser et aboutir en fin de compte à des résultats.

Le cadre juridique de cet objectif exceptionnellement complexe a été tracé dans l'Accord de Dayton. La Constitution de la Bosnie-Herzégovine a été conçue en tenant compte de la réalité politique et en partant de la seule formule possible : trois peuples, deux entités, un État. Pour que cet arrangement plutôt unique soit viable, conformément aux dispositions de l'Accord de Dayton, des institutions ont été créées au niveau de l'État.

La Présidence, le Conseil des ministres et le Parlement de la Bosnie-Herzégovine fonctionnent mais ils n'ont pas encore atteint le rythme et la performance optimaux nécessaires, ce qui représente un obstacle sérieux qui doit être surmonté sans aucun retard en raison de son influence directe sur le fonctionnement de l'ensemble du système de l'État et sur les relations extérieures de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que sur les programmes clefs de développement.

Au niveau inférieur, le système du pouvoir et de l'administration des cantons se mettent en place. Il regroupe un

certain nombre de tâches et d'activités importantes mais également des responsabilités, car c'est grâce à lui que la représentation et la participation des divers groupes ethniques dans le partage du pouvoir peuvent être garanties. Cela représente un des piliers de l'État démocratique multiethnique de Bosnie-Herzégovine.

Mais ce qui importe encore plus c'est le respect total et inconditionnel de toutes les dispositions de l'Accord de Dayton. Cela doit être compris par tous ceux qui ont signé les accords de paix, et ceux qui n'honorent pas leurs obligations doivent en assumer les conséquences. J'aimerais également dire que l'organisation réussie des élections municipales en Bosnie-Herzégovine, qui se sont tenues il y a juste une semaine, revêt une grande importance. Aussi imparfaites soient-elles, ces élections représentent un jalon sur la voie tortueuse et souvent difficile menant à une paix stable et dans l'édification de l'État moderne et démocratique de Bosnie-Herzégovine. Le fait que les élections ont eu lieu dans tout le territoire de Bosnie-Herzégovine, pratiquement sans problème ou incident majeur, montre la volonté de toutes les parties de respecter les dispositions de l'Accord de Dayton.

Le fait même que la majorité de la population dans ce pays ravagé et épuisé par la guerre a réagi dans l'ordre et s'est présentée en grand nombre aux urnes se passe de commentaires. Elle montre ainsi clairement qu'elle veut prendre le destin de la Bosnie-Herzégovine entre ses propres mains. C'est également un témoignage de sa volonté de poursuivre le noble objectif qui est de panser les blessures de guerre et commencer à rebâtir les ponts de la coopération, de la tolérance et du respect mutuel.

L'expérience de l'après-guerre en Bosnie-Herzégovine souligne l'importance des réformes démocratiques, l'introduction de la primauté du droit et l'administration de la justice, conformément aux normes les plus élevées, le respect des droits de l'homme et le renforcement des institutions publiques. Pour qu'une société soit réellement démocratique, il importe tout particulièrement de faire de la place aux activités libres de la société civile, des associations de citoyens, de diverses organisations non gouvernementales, et des communautés religieuses. Au cours du processus électoral, l'importance d'une information ouverte, objective et fidèle fournie par des médias libres a été une fois de plus confirmée.

Afin de réaliser tout ceci, la présence de la communauté internationale revêt une importance critique. L'aide et l'appui des diverses organisations et institutions spécialisées

du système des Nations Unies est précieuse pour la Bosnie-Herzégovine et nous leur en sommes reconnaissants.

Le développement socioéconomique et l'édification d'un État démocratique sont étroitement liés. Ce n'est qu'avec une aide extérieure bien cadrée que la Bosnie-Herzégovine sera en mesure de créer un système économique durable et de créer ainsi un environnement stable qui soit moins exposé aux situations de crise et de conflit. Ici nous parlons d'une relation étroite et mutuellement conditionnée entre le développement, la démocratie et la paix. La réalisation de ce modèle est pour la Bosnie-Herzégovine la clef qui lui permettra de combler son retard avec le monde en développement rapide.

Par conséquent, je suis convaincu que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut poursuivre dans ce sens afin de concrétiser une vision commune et à long terme d'une Bosnie-Herzégovine prospère et stable. Nous devons emprunter cette voie rapidement et de toute urgence, et cela vaut au-delà des frontières de la Bosnie-Herzégovine; nous ne pouvons pas nous permettre de retarder l'avènement de la stabilité dans la région. Dans ce contexte, je voudrais souligner un phénomène croissant de notre époque qui est particulièrement pertinent pour la Bosnie-Herzégovine : l'interaction entre les facteurs internes et externes dans les pays en transition. Seuls les efforts combinés des deux peuvent aboutir aux résultats souhaités; cependant le facteur international ne doit jamais laisser oublier que le cas de chaque pays est particulier. À la place d'approches schématiques et stéréotypées, il faut appliquer une nouvelle méthodologie créatrice et souple ainsi qu'un modèle d'activités. Cela va certainement contribuer à mieux nous concentrer sur des programmes et à assurer une plus grande coordination en évitant également les doubles emplois et les dépenses inappropriées de ressources.

Ce bref aperçu avait pour objet de faire partager à l'Assemblée, l'expérience récemment acquise en matière de consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine. Je suis convaincu qu'à la fin de ce débat nous serons riches d'idées et de propositions précieuses sur la façon de poursuivre et d'améliorer le processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Comme le Secrétaire général l'a déclaré dans son allocution, la communauté internationale doit faire en sorte que ses investissements collectifs — militaires, politiques et financiers — n'aient pas été vains, opinion que nous, en Bosnie-Herzégovine, partageons pleinement.

En tant qu'État Membre, la Bosnie-Herzégovine suit de près le processus actuel de réforme de notre Organisation. La cinquante-deuxième session de l'Assemblée géné-

rale intervient à un moment où les principaux aspects de la scène politique mondiale évoluent rapidement. Les nouvelles structures politiques et stratégiques prennent forme en entraînant des conséquences à long terme. Avec la guerre froide derrière nous, de nouvelles perspectives accompagnées de nouvelles craintes et de nouveaux défis, se profilent dans le monde. Dans cet environnement, nous accordons la plus grande importance à la place et au rôle des Nations Unies.

Nous voudrions féliciter le Secrétaire général des Nations Unies et ses collaborateurs des efforts énormes qu'ils ont accomplis pour établir un rapport complet, qui contient un programme d'action pour la réforme du système des Nations Unies. Nous ne pouvons que souscrire à l'idée qu'il est grand temps que l'ONU réagisse comme il se doit à l'évolution du monde et confirme ainsi le rôle irremplaçable de cette organisation universelle.

Nous sommes d'accord avec ceux qui insistent sur une organisation moderne, rationalisée et efficace, prête à répondre aux exigences des temps nouveaux. L'ONU doit se porter au-devant du monde avec une nouvelle vigueur et offrir tous ses potentiels, afin de prévenir les menaces à la paix et à la sécurité internationales et traiter également le nombre croissant des problèmes universels. En échappant au carcan bureaucratique l'ONU doit devenir la source d'un grand pouvoir intellectuel capable d'offrir une vision d'avenir.

Nous tenons à dire que l'une des tâches urgentes est la réforme du Conseil de sécurité. Cependant, nous devons traiter avec prudence de cette question. Il faut trouver un équilibre entre une représentation plus démocratique et une pleine mobilité d'action pour cet organe important de l'ONU.

Avant de terminer, je voudrais évoquer les deux questions qui concernent particulièrement la Bosnie-Herzégovine.

La première question a trait à une arme immorale et odieuse — les mines terrestres antipersonnel. La Bosnie-Herzégovine est malheureusement l'un des plus grands territoires infestés par ce dangereux engin de mort. Nous appuyons fermement les conclusions de la Conférence d'Oslo, et nous espérons que la communauté internationale s'unira pour appuyer une interdiction complète.

La deuxième question traite de notre expérience de première main, face à la plus horrible violation des droits de l'homme, qui a eu lieu en Bosnie-Herzégovine. Voilà pourquoi nous nous déclarons fermement en faveur de la

poursuite et de la traduction en justice des auteurs du génocide et des crimes de guerre. Nous nous félicitons de l'idée de l'établissement d'une cour criminelle internationale, et nous sommes convaincus que l'expérience acquise avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda sera prise en considération pendant le processus préparatoire.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que l'échange de vues et d'expériences pendant la cinquante-deuxième session revêt, à notre sens, une grande importance. Il suscitera certainement une nouvelle inspiration et, je l'espère, une nouvelle vision pour le développement général de notre planète. Il contribuera également à nous préparer à aborder le troisième millénaire, ses défis, mais également ses chances et ses possibilités nouvelles. Nous devons être prêts pour cette occasion historique.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'Honorable Iriya Kategaya, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda.

M. Kategaya (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation ougandaise, je voudrais dire combien nous sommes heureux de voir M. Oudovenko présider l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-deuxième session. Qu'il me soit également permis de rendre un hommage particulier à son prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, de la Malaisie, pour la compétence dont il a fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche difficile de Président de la précédente session de l'Assemblée générale. Je tiens également à saluer et à féliciter M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour la détermination et le dévouement qu'il n'a cessé de manifester depuis son entrée en fonctions.

Nous avons pris note de l'initiative annoncée le 16 juillet 1997 par le Secrétaire général, intitulée «*Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes*». Nous prendrons une part active aux délibérations sur ces propositions audacieuses et de vaste portée. Les discussions que nous aurons sur les questions figurant dans le rapport du Secrétaire général nous aideront à créer l'Organisation la mieux à même de nous servir au XXI^e siècle.

La question de la réforme des Nations Unies n'est pas nouvelle. Cette réforme est en fait un processus permanent dans lequel nous avons tous un intérêt. En effet, chacun de nous souhaite voir une Organisation des Nations Unies revitalisée, renforcée et bien gérée. L'ONU est unique. Et c'est

en fonction de ses objectifs que sa réforme doit être envisagée.

Dans le processus de réforme de l'ONU, il faut prendre dûment en considération l'inégalité et la diversité de ses Membres et notamment les cultures, les systèmes de valeurs différents, ainsi que les grandes inégalités économiques et sociales, qui expliquent les divergences d'opinion sur les multiples aspects du travail qu'accomplit l'Organisation et les moyens de renforcer son efficacité.

Bien sûr, la plupart des vues exprimées dans le passé sur la réforme sont à replacer dans le contexte du scepticisme largement répandu. Ceux qui les défendent considèrent que l'Organisation est excessivement coûteuse, mal gérée, inefficace, bureaucratique, corrompue, dont le personnel est pléthorique et de faible niveau. L'Organisation, par conséquent, se trouve à une croisée des chemins : négligée dans certains domaines critiques et délibérément sapée dans d'autres. Des évaluations contradictoires de ses résultats et de son utilité ont suscité une controverse politique.

Les questions importantes touchant la réforme ne doivent donc pas être abordées simplement sous l'angle d'une réduction des coûts. Au contraire, la réformer doit avoir pour but le renforcement de l'efficacité de l'Organisation dans la fourniture de programmes et de services, en particulier ceux d'entre-eux qui permettent de répondre aux besoins urgents des pays en développement. En élaborant et en appliquant l'ensemble de réformes, il est nécessaire de veiller à ce que les programmes dont bénéficient les pays les moins avancés et l'Afrique soient renforcés et mieux équipés pour s'acquitter de leurs lourdes responsabilités.

Le Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a déjà fait connaître avec éloquence la position qu'adopte l'Afrique sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous souscrivons à son point de vue, ainsi qu'à celui du Mouvement des pays non alignés. Le Conseil de sécurité devrait être élargi dans les deux catégories sur la base d'une répartition géographique équitable. L'Afrique a déjà demandé qu'il lui soit octroyé deux sièges permanents avec plein pouvoir de veto. Par ailleurs, l'exercice du droit de veto doit se conformer aux principes démocratiques.

Si la réforme de l'ONU doit se faire efficacement, la question de son financement adéquat doit être une question prioritaire. Nous lançons donc un appel à tous les États Membres pour qu'ils paient leurs contributions en entier, en temps voulu, et sans condition préalable; faute de se montrer résolu à cet égard, les réformes ne seront qu'un écran de fumée derrière lequel nous dissimulerons notre réticence

à respecter les engagements que nous avons collectivement contractés lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation, il y a deux ans.

La question du barème des quotes-parts est liée à la réforme. L'Ouganda appuie le principe selon lequel le critère fondamental pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies doit être la capacité de paiement. Cela est très important si l'on veut alléger le fardeau injuste qui pèse en général sur les pays en développement, et sur les pays les moins avancés en particulier, qui continuent à pâtir des imperfections inhérentes à la méthode actuelle de calcul du barème des quotes-parts, qui leur est défavorable. L'Assemblée générale n'a cessé de réaffirmer ce principe dans de nombreuses résolutions. À cet égard, nous tenons à mettre en garde contre des tentatives d'imposer des positions répondant aux intérêts personnels de certains, lesquelles ne sauraient mener à aucune issue satisfaisante.

L'Ouganda se félicite du résultat des accords récemment conclus à Oslo dans le domaine des mines terrestres antipersonnel. Nous sommes particulièrement satisfaits des progrès réalisés jusqu'ici en ce qui concerne ces armes. Avant même la conclusion de l'Accord d'Oslo sur ces armes, qui entraînent sans discernement et une destruction indicible, l'Ouganda avait déjà arrêté leur fabrication et démantelé les usines qui les fabriquaient. Nous ne les fabriquons plus, nous ne les importons plus, nous ne les utilisons plus. Nous demandons à tous les pays épris de paix, à ceux qui sont sensibles au sort des innocents qui, à chaque minute qui passe, sont mutilés par les mines terrestres, de suivre notre exemple. Nous espérons sincèrement que lorsque l'Accord sur les mines terrestres antipersonnel sera ouvert à la signature à Ottawa, Canada, les États Membres qui hésitaient à se joindre au consensus le signeront. Nous espérons que le processus d'Oslo permettra de faire progresser les négociations sur le désarmement, en vue de l'élimination complète des armes nucléaires et, ensuite, de toutes les armes de destruction massive.

La situation politique et économique en Afrique reste pour nous un sujet de grave préoccupation. Nous continuons de penser que l'Afrique doit poursuivre ses recherches afin de trouver les arrangements politiques les plus appropriés pour assurer la paix et la stabilité. La société africaine, depuis des temps immémoriaux, insiste sur l'harmonie et la prise de décisions par consensus, plutôt que sur la compétition et l'affrontement. Nos sociétés préfèrent le bien de tous à la poursuite des intérêts égoïstes. En bref, l'égalitarisme et l'égalité de participation ont toujours été les bases de notre société et de notre politique. Toutefois, comme on le

sait, l'Afrique a été exposée à d'autres cultures et systèmes, qui ont mis en place de nouvelles formes de gestion des affaires publiques et de politiques. Il n'est donc pas surprenant qu'après l'indépendance, ces influences puissantes et envahissantes, comme les politiques multipartites et la concurrence féroce, aient déchiré nos sociétés. Les conflits qui ont proliféré à la suite de l'indépendance doivent être examinés dans ce contexte.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que malgré tout, le chaos et les conflits en Afrique sont en recul. Nous avons assisté à la fin du conflit au Libéria, où des élections ont eu lieu. Des dictateurs militaires sont maintenant franchement condamnés et isolés. Les mesures prises par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) contre la junte militaire en Sierra Leone, et que nous appuyons tous, parlent d'elles-mêmes.

Dans notre région, la région des Grands Lacs, nous avons assisté à la déroute de la dictature de Mobutu, régime odieux qui a pillé les ressources précieuses de l'un des pays les plus riches d'Afrique pratiquement jusqu'à leur épuisement total. Nous refusons d'accepter le coup d'État militaire de Pierre Bouyoya, au Burundi, et nous avons adopté des sanctions très dures à son encontre et posé des conditions pour le rétablissement d'un gouvernement démocratique. Cette position a d'ailleurs été récemment réitérée à Dar es-Salaam.

Les efforts que nous avons déployés méritent d'être appuyés que ce soit dans le contexte du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'OUA ou des initiatives régionales comme celles concernant les Grands Lacs, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou de celles de l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement concernant le conflit soudanais. En même temps, les pays qui sont sortis des conflits doivent disposer d'un minimum de soutien moral et matériel pour leur permettre de se remettre sur pied. Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de la paix après les conflits et d'assurer le passage des secours au relèvement et au développement. Nous convenons également de ce que la démocratie, une bonne gestion des affaires publiques et la responsabilité constituent la meilleure forme de direction d'un pays.

Toutefois, les nations qui luttent pour se reconstruire ne peuvent pas attendre le plein rétablissement de l'ordre démocratique avant de répondre aux besoins urgents dans le domaine humanitaire et celui des secours. Très souvent la transition vers la primauté du droit et la gestion démocratique

dépend des progrès importants réalisés dans les domaines humanitaire et économique. Ceci étant, nous aimerions qu'une aide concrète soit apportée à la République démocratique du Congo sans retard et sans condition préalable. Nous devons oublier le chaos où a sombré ce pays et le triste chapitre de l'histoire du Congo écrit par Mobutu à la déplorable gestion. La survie de la République démocratique du Congo est de la plus haute importance et devrait tous nous préoccuper.

L'expérience acquise par l'ONU en Somalie et au Rwanda a démontré la nécessité d'améliorer la capacité de l'Organisation de prévoir des situations de crises et de mettre en place des mécanismes efficaces afin de prévenir de telles situations, notamment dans le domaine de l'alerte rapide. À cet égard, nous nous félicitons du renforcement de la capacité des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix après les conflits grâce à la désignation du Département des affaires politiques comme centre de coordination à cette fin.

Nous sommes préoccupés par la situation grave qui règne au Congo (Brazzaville) et en République centrafricaine. Les progrès incertains d'un règlement négocié des conflits en Angola, en Somalie, au Sud-Soudan et au Sahara occidental continuent de nous préoccuper. Nous demandons à toutes les parties au conflits d'engager un dialogue constructif en vue d'établir une paix durable. Nous devrions tous les soutenir dans ce processus.

En Ouganda, nous continuons à chercher des solutions à nos difficultés économiques. Nous avons donc continué à appliquer des réformes économiques de grande ampleur qui privilégient la libéralisation, la privatisation, la promotion des investissements et la rentabilité de la gestion. Les résultats sont prometteurs et nous avons enregistré des taux de croissance du produit intérieur brut de plus de 6 % par an. La nécessité de faire profiter des progrès économiques la population, en particulier les plus pauvres, nous met à l'épreuve. Nous y veillons dans le cadre d'une stratégie d'élimination de la pauvreté s'appuyant : premièrement, sur l'amélioration de l'infrastructure physique, telles les routes et les télécommunications; deuxièmement, sur l'universalisation de l'enseignement primaire et des mesures d'encouragement renforcées en faveur de l'enseignement privé aux niveaux secondaire et tertiaire afin de libérer le pouvoir créateur de notre population; troisièmement, sur la modernisation et la diversification de l'agriculture et quatrièmement, sur l'encouragement aux micro et petites entreprises grâce à un meilleur accès au crédit pour les pauvres des zones rurales.

C'est là un programme ambitieux et nous demandons à tous nos partenaires du développement d'aider à ce processus dans le contexte des plans d'action nationaux déjà élaborés et dans le cadre concerté de la coopération internationale pour le développement.

La question des ressources en eau douce dans le monde reste très préoccupante pour ma délégation. Les pénuries d'eau au cours du siècle prochain risquent de freiner le développement économique et social. L'eau douce est présente dans une grande partie de l'Ouganda. Nous accordons de l'importance à la valeur économique de l'eau et c'est pourquoi nous reconnaissons qu'il importe de l'utiliser équitablement et raisonnablement. Malheureusement, nos ressources en eau diminuent en raison de la croissance et de l'expansion rapides de la hyacinthe d'eau dans le Lac Victoria et les autres lacs et rivières de la vallée du Nil. Comme nous l'avons fait dans le passé, nous lançons de nouveau un appel urgent à la communauté internationale pour qu'elle nous apporte son appui afin que nous puissions nous attaquer au problème que pose la hyacinthe d'eau.

Je voudrais réitérer notre confiance en la mission des Nations Unies qui coordonne et fournit une aide ciblée aux pays en développement dans tous les domaines de l'activité humaine, en partenariat avec les gouvernements. Il importe dès lors de veiller à ce que l'Organisation axe davantage son action pour améliorer la pertinence et l'efficacité de ses programmes, qu'il s'agisse de la conduite des affaires publiques, de l'élimination de la pauvreté, du renforcement des capacités ou de l'aide humanitaire.

Il nous faut une Organisation des Nations Unies qui intervienne en tant qu'agent de progrès et de changement et qui soit dotée de moyens lui permettant de jouer un rôle réel et de premier plan pour améliorer la situation économique et sociale de tous les pays du monde — et non de quelques-uns seulement. Nous voulons également une ONU réformée qui relève efficacement un nombre croissant de défis internationaux complexes, notamment le développement, la paix et la sécurité. Il nous faut en outre une ONU réformée qui exerce un magistère et imprime une vision mondiale au XXIe siècle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les interventions

faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais dire quelques mots en réponse à certaines observations faites ce matin par le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne au sujet de Gibraltar.

La position de longue date de mon gouvernement sur ce sujet est bien connue du Gouvernement espagnol. Je l'exposerai donc à nouveau très brièvement. Le Gouvernement britannique estime que la question de Gibraltar ne peut être résolue que par des pourparlers directs, comme cela a été convenu dans la Déclaration de Bruxelles de 1984. À cet égard, nous attachons de l'importance à la poursuite du dialogue avec l'Espagne en tant que moyen de surmonter nos divergences.

Néanmoins, nous n'acceptons pas que l'Espagne interprète l'intégrité territoriale comme l'a fait le Ministre des affaires étrangères ce matin. La souveraineté britannique sur Gibraltar est clairement établie par le Traité d'Utrecht. Ce fait juridique est indiscutable. En outre, le Gouvernement britannique s'en tient à ses engagements envers la population de Gibraltar tels qu'ils figurent dans le préambule de la Constitution de Gibraltar de 1969, lequel dispose que le Royaume-Uni ne conclura aucun arrangement en vertu duquel la population de Gibraltar passerait sous la souveraineté d'un autre État contre sa volonté librement et démocratiquement exprimée.

L'offre de l'Espagne de réincorporer Gibraltar à l'Espagne ne peut donc être à la base d'un règlement que si la population de Gibraltar y a expressément, démocratiquement et librement donné son appui.

M. Kasoulides (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais faire la déclaration suivante en réponse à l'intervention de S. E. le Ministre des affaires étrangères de la Turquie.

Premièrement, mon collègue turc a parlé des réalités — selon ses propres termes — à Chypre qui n'ont pas été reconnues par la communauté internationale et il a laissé entendre que c'était peut-être ce qui expliquait pourquoi la paix n'a pu être instaurée depuis de nombreuses années. Il a donné pour exemples de réalités, l'existence de deux peuples différents, de deux administrations distinctes et de deux démocraties. On ne peut pas accepter pour réalités des faits accomplis créés par le recours à la force et perpétués

par la force militaire au mépris flagrant du droit international et des résolutions de l'ONU. Ne pas tenir compte des résolutions de l'ONU ne peut guère être considéré par la communauté internationale comme une réalité.

Deuxièmement, concernant la demande d'adhésion de la République de Chypre internationalement reconnue à l'Union européenne, et le point de savoir si Chypre peut ou non y entrer pour des raisons juridiques ou politiques, je voudrais mentionner la déclaration prononcée à la septième séance plénière par S. E. le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg en sa qualité de Président du Conseil de l'Union européenne concernant l'interprétation des traités

de 1960 et le fait que ces traités ne peuvent empêcher Chypre d'adhérer à l'Union européenne.

Toujours sur ce point, je voudrais rappeler la déclaration prononcée par le Président du Conseil de sécurité pour le mois d'août 1997, le Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir John Weston, qui avait exprimé la préoccupation et la déception du Conseil du fait que la partie chypriote turque cherchait à empêcher que des progrès soient accomplis dans les efforts de négociation en présentant la question de la candidature à l'Union européenne comme la condition préalable aux pourparlers.

Enfin, concernant le déploiement dans un an de missiles S-300 à Chypre, je tiens à déclarer catégoriquement que ces armes sont des missiles sol-air purement défensifs et conçus pour défendre la petite île de Chypre contre une éventuelle attaque aérienne, car Chypre ne possède pas de force aérienne. Il est ridicule de penser que Chypre, avec une population d'un demi-million d'habitants, puisse en aucune manière présenter une menace à la sécurité de la Turquie, pays de 65 millions de personnes, ou une menace pour les Chypriotes turcs — qui de toute évidence ne volent pas dans les airs.

Toutefois, s'il y a de notables progrès politiques dans les efforts visant à trouver un règlement politique au problème de longue date de Chypre, ou s'il y a un accord sur un programme de démilitarisation de l'île, comme le Président Clerides l'a proposé, et si les raisons qui ont fait que nous nous sentons vulnérables face aux 35 000 soldats turcs présents sur l'île de Chypre, et avons ressenti la nécessité de commander ces missiles n'existaient plus, alors nous n'aurions plus de raisons de déployer des missiles ou tout autre type d'armements à Chypre.

La séance est levée à 18 h 15.